

## Distributeur automatique de billets du régime

Comment les exportations en plein essor de la République démocratique du Congo ne profitent pas à ses habitants.

Global Witness – juillet 2017 (version provisoire)

### Acteurs

#### 1. Institutions étatiques

**La Gécamines** : la plus grande compagnie minière publique du Congo et un livre fermé en ce qui concerne la gestion des revenus. La société perd énormément d'argent,, bien qu'elle possède des parts dans plus de 20 projets miniers.

**Le Trésor public du Congo** : c'est lui qui doit recevoir les impôts, taxes et autres charges exigibles par l'État avant que ceux-ci soient affectés au budget national. Le versement des impôts et amendes au Trésor équivaut à les verser à l'État.

**La Banque centrale du Congo** : elle régule le secteur bancaire du Congo. Albert Yuma, le président de la Gécamines qui a des relations bien placées, est à la tête du comité d'audit de la Banque centrale.

**L'Administration fiscale congolaise** : le Congo comprend trois principaux organismes fiscaux, à savoir la DGI, la DGDA et la DGRAD, ainsi que l'ancienne Direction des recettes du Katanga (DRKAT). Ceux-ci sont chargés de percevoir les impôts exigibles par l'État sur les grandes exploitations minières.

#### 2. Individus

**Joseph Kabila** : président du Congo depuis qu'il a succédé à son père, assassiné en 2001. Il a remporté deux élections contestées en 2006 et 2011 et devait quitter le pouvoir en 2016, mais il s'accroche au pouvoir et les élections ont été retardées.

**Augustin Matata Ponyo** : premier ministre technocratique et réformiste du Congo de 2012 à fin 2016. Ponyo a démissionné en novembre en pleine crise sur le report des élections.

**Albert Yuma** : le président de la Gécamines, l'entreprise minière nationale du Congo. C'est aussi un riche homme d'affaires qui occupe de nombreux postes publics, y compris celui de président de la Fédération des entreprises congolaises (FEC) et celui de directeur du comité d'audit de la Banque centrale.

**Dan Gertler** : un milliardaire et magnat du secteur minier, c'est un ami proche du Président Kabila. Gertler et son réseau de sociétés offshore étaient au cœur d'une série d'accords controversés. Selon des informations provenant des autorités américaines, Gertler aurait versé des millions de dollars en dessous-de-table aux fonctionnaires congolais.

**Mobutu Sese Seko** : dictateur ayant présidé le Congo de 1965 à 1997, soutenu par l'Occident. Il a pillé le pays jusqu'à son renversement par des rebelles conduits par Laurent Désiré Kabila, le père désormais défunt de l'actuel président du Congo.

### 3. Entreprises et entités privés

**EITI/ITIE** (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) : une initiative mondiale et multilatérale qui favorise la transparence dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Elle publie des rapports par pays membres contenant notamment des données sur les paiements versés par les compagnies minières à l'État dans ces pays.

**BGFI** : Une banque privée dont la branche de Kinshasa est dirigée par un ami d'enfance du Président Kabila. Un employé de la BGFI a tiré la sonnette d'alarme et signalé corruption et détournements de fonds passant par la banque.

**FEC** (Fédération des entreprises congolaises) : la FEC représente les intérêts d'investisseurs privés au Congo. Elle est présidée par le président de la Gécamines, Albert Yuma.

**Scorpion Minerals Processing** : une société sud-africaine peu connue, avec laquelle la Gécamines a signé un important contrat de deux ans visant à stimuler sa production minière.

#### Glossaire des types de paiement

Au Congo, les compagnies minières contribuent aux fonds publics par l'intermédiaire de quatre principaux types de paiement :

*Taxes et impôts* : versements obligatoires à l'État congolais, prélevés sur les compagnies minières sous la forme d'un pourcentage de leurs bénéfices ou calculés sur la base de certains biens, services et transactions.

*Redevances* : paiement effectué par les compagnies minières et souvent calculé à partir du volume de minéraux extrait. Au Congo, ces redevances sont versées à la Gécamines et/ou à l'État.

*Prime de signature (nommée « pas-de-porte » dans les contrats miniers congolais)*: versement par une compagnie minière à l'État et/ou à la Gécamines, convenu lors de la signature d'un contrat.

*Dividendes* : part des bénéfices versés par une société à ses actionnaires, qui dans le cas des compagnies minières du Congo, comprend souvent la Gécamines.

#### Présentation générale

Plus de 750 millions de dollars de revenus tirés de l'exploitation minière et versés par les entreprises aux organismes publics de la République démocratique du Congo ont été perdus durant leur acheminement au Trésor entre 2013 et 2015. Cette somme a disparu dans les caisses d'une compagnie minière publique dysfonctionnelle et celles d'organismes fiscaux nationaux au fonctionnement opaque. Il est difficile de dire à quoi cet argent a servi ou où il a abouti, mais les témoignages et documents recueillis par Global Witness semblent indiquer qu'une partie au moins a été répartie entre plusieurs réseaux de corruption liés au régime du Président Joseph Kabila.

La Gécamines, la compagnie publique, est le principal coupable dans le détournement des recettes minières du Congo. Albert Yuma, nommé président de la société par Kabila en 2010, est un allié du

président de la République. Décrit comme le « bailleur de fonds » du régime, il fait partie du comité d'audit de la Banque centrale du Congo et dirige la Fédération des entreprises du Congo.

Notre enquête montre comment la Gécamines dépense des sommes d'argent faramineuses dans des opérations suspectes d'une valeur pouvant atteindre plusieurs millions de dollars, sans pourtant contribuer de façon notable au Trésor public et sans investir dans ses propres opérations minières. La société est criblée de dettes à hauteur de plus d'un milliard de dollars et ne gère pratiquement aucune activité minière en propre, bien qu'elle ait précédemment extrait jusqu'à 500 000 tonnes de minéraux en un an.

La Gécamines a semble-t-il préféré régler ses dettes auprès d'un ami du président plutôt que de payer son personnel, qui a dû continuer à travailler sans salaire pendant plusieurs mois, et a passé un contrat dans des circonstances peu claires avec un sous-traitant peu connu. Entre-temps, la société ne verse aucun dividende au gouvernement, son unique actionnaire, et paie à peine plus de 20 millions de dollars d'impôt par an, selon un organisme de défense de la transparence de l'industrie (une somme bien inférieure aux contributions de plusieurs compagnies minières privées au Congo).

En outre, chaque année, les organismes fiscaux nationaux du Congo réservent une partie des revenus miniers à leur « fonds propres » plutôt que de les verser au Trésor. Ce qu'il advient de cet argent n'est pas clair. Ces organismes opèrent dans le plus grand secret et sont souvent dirigés par de puissants particuliers ayant des liens personnels ou professionnels étroits avec le premier ministre ou la présidence. L'opacité qui entoure les fonds retenus rend ce système très vulnérable à la corruption.

Les agences fiscales sont autorisées par la loi à pénaliser les entreprises pour violations des codes fiscaux et à garder une partie des amendes ainsi perçues. Ces amendes peuvent parfois s'élever à des centaines de millions de dollars. Selon Global Witness, ce système encourage un comportement abusif par les organismes, qui sont incités à imposer des pénalités pour des motifs fallacieux afin de conserver de grosses sommes. Ainsi, s'il est légal que les organismes fiscaux retiennent une partie des amendes qu'elles imposent, cette légalité peut également encourager et faciliter la corruption.

Les sommes tirées de l'industrie minière qui n'ont pas atteint le Trésor public entre 2013 et 2015 s'élèvent à 1,3 milliards de dollars, si l'on inclut les paiements de sociétés à d'autres organismes gouvernementaux et une institution fiscale provinciale depuis dissoute.

Cette analyse a été rendue possible en partie par les mesures prises ces dernières années en faveur d'une plus grande transparence dans certaines parties du secteur minier du Congo, notamment les informations publiées par l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Afin de lutter contre le détournement des fonds publics, les parties prenantes du secteur minier au Congo - organismes publics et privés - doivent s'engager à faire preuve de plus de transparence.

Le Congo possède des richesses géologiques que lui envient de nombreux pays du monde. L'ironie veut que malgré une nation qui a tout pour être incroyablement riche, le congolais moyen fait partie des plus pauvres habitants de la planète.

L'économie du Congo repose largement sur son secteur minier, et principalement sur deux métaux : le cuivre et le cobalt. Le cuivre est utilisé dans le secteur de la construction et le matériel électrique

partout dans le monde. Le cobalt, un sous-produit de l'extraction minière du cuivre, fait actuellement de son côté l'objet d'une envolée des prix en raison de la demande croissante en batteries au lithium-ion utilisées dans les voitures électriques. À eux deux, ces métaux représentent 80 % du total des recettes d'exportation. En 2013, le Congo est devenu le plus grand producteur de cuivre d'Afrique, et il est la principale source mondiale de cobalt. Chaque année, une quantité de cuivre et de cobalt pouvant atteindre jusqu'à 10 milliards de dollars est extraite au Congo et vendue à l'étranger. Cependant, notre analyse montre que six pour cent à peine des revenus issus de l'exportation minière annuelle arrivent au budget du pays.

Ce n'est pas la première fois que les recettes minières du Congo font l'objet d'enquêtes par Global Witness. Depuis 2010, Global Witness a déjà signalé des opérations suspectes dans le secteur minier, faisant participer tout un réseau de sociétés écrans offshore liées à Dan Gertler, un ami du président congolais, Joseph Kabila. Global Witness a remis en question la légalité de ces transactions, et démontré comment Gertler avait obtenu des permis à des prix cassés avant de revendre certains actifs à de grandes sociétés d'exploitation minière et négociants en matières premières au plein tarif ou presque. La conclusion d'une enquête menée en 2016 par les États-Unis sur le fonds d'investissement Och-Ziff laisse fortement penser que Gertler et ses associés versaient d'énormes dessous-de-table, à hauteur de 34 millions de dollars, à Kabila et à son bras droit en échange de cet accès aux mines. Un porte-parole de Gertler a rejeté toutes ces accusations d'agissements illégaux dans toute opération effectuée au Congo, y compris avec Och-Ziff.

Il a suffi de cinq opérations comme celles-ci pour faire perdre au Congo 1,4 milliard de dollars en revenus potentiels. Ayant déjà révélé comment ces transactions ont permis la fuite de revenus miniers vers des compagnies offshore, nous visons avec ce rapport à faire connaître l'autre facette de cette histoire : qu'advient-il des revenus miniers qui restent au Congo ?

Le Congo est en pleine crise politique. Le Président Kabila a été obligé par la constitution de se retirer à la fin 2016, mais il est resté au pouvoir malgré les protestations de ses opposants politiques et les importantes manifestations contrées par une répression meurtrière des forces armées de Kabila. La fragile trêve politique s'est effondrée en avril, lorsque Kabila a choisi lui-même son premier ministre, et une élection semble encore loin. Le détournement de fonds publics vers des réseaux parallèles proches du régime ne sert qu'à renforcer les pernicieuses divisions qui sévissent aujourd'hui au sein de la classe politique congolaise. Cela accentue également le risque d'un retour à la désastreuse guerre civile, dont le Congo ne s'est pas encore complètement remis.

L'article 58 de la constitution congolaise stipule que chaque Congolais a le droit de profiter de la richesse nationale du pays, et que l'État a le devoir de redistribuer cette richesse équitablement et de garantir le droit au développement. Pour la grande majorité des Congolais aujourd'hui, ces mots sont vides de sens. Avec l'érosion progressive de la Gécamines et en raison de la complexité du système fiscal, les organismes gouvernementaux censés, dans l'intérêt de tous, recueillir les revenus miniers, sont en fait susceptibles aux abus de la part des élites politiques cherchant à profiter personnellement du secteur minier : ils jouent, en d'autres termes, le rôle de distributeur automatique de billets du régime.

Il est temps de remédier aux failles du système de collecte de revenus, afin que les recettes de l'exploitation minière parviennent effectivement au Trésor public. Après deux ans de marasme, les prix du cuivre devraient bientôt remonter fortement, et le prix du cobalt est en plein essor. La

hausse des prix du cuivre et du cobalt, associée à l'essor récent de la production, pourrait relancer l'économie congolaise.

Le pays et ses habitants peuvent difficilement se permettre de manquer cette opportunité.

### **Les mines sont en plein essor mais les temps sont difficiles**

« Soit l'État n'existe plus, soit il est prédateur », déclare Claude, un chef traditionnel de Lubumbashi au Congo.<sup>1</sup>

À 83 ans, il a vécu assez longtemps pour voir son pays changer de nom cinq fois. Né sous l'égide du gouvernement colonial belge, il vit dans l'arc cuprifère du Katanga au Congo, au sud de cet immense pays d'Afrique centrale. Pour lui, la Gécamines, la compagnie minière publique du Congo, a d'abord été synonyme d'opportunités pour le Katanga. Aujourd'hui, toutefois, la société n'est plus que l'ombre d'elle-même.

Ces 15 dernières années, des compagnies minières internationales privées se sont mises à opérer aux côtés d'une Gécamines remodelée. Claude explique que « malgré une forte présence des entreprises minières, nos souffrances augmentent au quotidien ».

Les personnes nées au Congo ont une espérance de vie parmi les plus courtes de la planète : dix enfants sur 100 meurent avant l'âge de cinq ans. Plus de 40 % ont un retard de croissance dû à la malnutrition.<sup>2</sup>

Raymond, un ouvrier de la Gécamines depuis les années 1980, va encore plus loin. Il décrit comment la Gécamines « gâtait » ses employés : « C'était la *vache à lait* de tout le pays », affirme-t-il. Mais lorsque la production de la Gécamines a pratiquement cessé dans les années 1990, la vie est devenue insupportable : « Aujourd'hui, la société est une vache maigre, qui n'a plus de lait pour nourrir ses enfants ».

Mais la souffrance du peuple congolais n'est pas inévitable.

Selon les chiffres disponibles, les mines du Congo seraient en plein essor : en 2014, le Congo a pour la première fois produit plus d'un million de tonnes de cuivre et dépassé en 2013 son voisin du sud, la Zambie, pour devenir le premier producteur d'Afrique.<sup>3</sup> Et le pays est encore plus dominant sur le marché plus lucratif du cobalt, un minéral dont le pays produit désormais 60 % de la production mondiale.<sup>4</sup> Le cobalt est essentiel à la fabrication de batteries au lithium-ion, que l'on trouve dans les téléphones cellulaires, les ordinateurs portables et les véhicules électriques. Ainsi, les économies chinoise et californienne reposent en partie sur ce qui est extrait du sol au Congo. La demande de cobalt du Congo ne cesse d'augmenter, car il est essentiel aux batteries nécessaires pour passer à l'énergie renouvelable.

Mais les gratte-ciel de Pékin et de la baie de San Francisco sont bien loin, au sens propre comme au figuré, de la savane du Katanga.

### **L'argent fuit offshore et disparaît dans le pays**

Global Witness et d'autres chercheurs ont montré en détail comment le Congo avait perdu au moins 1,36 milliard de dollars sur la valeur de cinq contrats d'exploitation minière signés entre 2010 et

2012, soit le double des dépenses annuelles de santé et d'éducation du pays. Ces accords ont été conclus en secret avec des sociétés offshore qui ont réussi à obtenir des permis d'exploitation minière à des prix cassés. Plus tard, il a été révélé que ces sociétés appartenaient ou étaient liées à Dan Gertler, un homme d'affaires israélien milliardaire et ami du président congolais Joseph Kabila.<sup>5</sup>

En dépit de ces énormes fuites d'argent vers l'étranger, certains revenus issus de l'exploitation minière restent au Congo. Les entreprises participant à ces cinq contrats offshore ont versé 275,5 millions de dollars aux organismes publics pour s'assurer le contrôle des actifs miniers (en dépit de leur valeur réelle, supérieure à 1,63 milliard de dollars).<sup>6</sup> En outre, les sociétés minières internationales opérant au Congo paient dans leur ensemble plus d'un milliard de dollars par an de taxes, impôts, redevances et autres charges aux organismes fiscaux ainsi qu'à la Gécamines, la compagnie publique touchée par plusieurs scandales. Notre analyse montre pourtant, sur la base des données les plus complètes à notre disposition, que le Congo perd chaque année une somme phénoménale. Entre 30 et 40 % des paiements ne parviennent jamais dans les coffres du Trésor public.

Où aboutit donc cet argent ? Pourquoi n'est-il pas utilisé pour aider le peuple congolais à sortir de la misère ? Ce sont les questions sur lesquelles Global Witness, de concert avec des chercheurs congolais, s'est penchée.

Ce que nous avons trouvé explique en partie le paradoxe entre pauvreté et richesse qui touche le Congo : la présence de familles à quelques pas du centre-ville de Kinshasa, la capitale, qui ne mangent souvent qu'un repas par jour ; les communautés entières vivant dans le besoin, dont les enfants n'ont accès ni à une éducation de base ni aux soins de santé, tout près des immenses mines industrielles du Katanga détenues et exploitées par certaines des entreprises les plus riches au monde.

## **Méthodologie**

Global Witness travaille aux côtés des entreprises, des gouvernements et d'autres partenaires à travers le monde pour lutter contre la corruption, les conflits armés et la destruction de l'environnement liés à l'exploitation des ressources naturelles. Nous avons rendu compte de la façon dont la corruption et la fraude dans le secteur minier industriel ont sapé le développement du Congo. Nous avons travaillé en collaboration avec la société civile congolaise et internationale, les décideurs et les chefs d'entreprise afin d'élaborer des solutions pratiques.

En 2015 et 2016, Global Witness a entrepris quatre voyages de recherche au Congo, dans la capitale Kinshasa mais aussi à Lubumbashi et Kolwezi au cœur de l'arc cuprifère du Congo. Au total, nous avons interviewé plus de 85 parties prenantes dans le secteur de l'exploitation minière à l'échelle industrielle au Congo, en Afrique et en Europe. Nous avons notamment interrogé des dirigeants d'exploitations minières, des employés de la Gécamines, des fonctionnaires, des syndicalistes du secteur minier, des figures importantes de la société civile, des politiciens, des fonctionnaires provinciaux, des employés du fisc et des membres des communautés locales. Avant la publication, nous avons écrit aux principales organisations, sociétés et personnes nommées dans le rapport afin de recueillir leurs commentaires.

Nous avons collecté et analysé divers documents au cours de notre recherche, notamment des données sur l'exploitation minière de la Division des mines, dans l'ancienne province du Katanga,<sup>7</sup> des statistiques de la Banque centrale et du ministère des finances publiques, des rapports du ministère des Mines, les comptes de la Gécamines, des documents fiscaux et des contrats divulgués. La plupart de ces données sur le secteur minier étaient incomplètes ou incohérentes. Le regroupement des données de paiement du secteur minier dans les rapports de l'ITIE s'est révélé être la ressource la plus précieuse.<sup>8</sup>

### **Une fortune échappe au Trésor public du Congo**

Chaque année, jusqu'à 10 milliards de dollars de cuivre et cobalt sont extraits du sol congolais pour le vendre à l'étranger. Ces deux minéraux représentent 80 % du total des recettes d'exportation du pays.<sup>9</sup> Mais l'analyse effectuée par Global Witness sur les données fournies par l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE) montre que plus de 750 millions de dollars de revenus issus du secteur minier et perçus par les organismes fiscaux et les compagnies minières publiques entre 2013 et 2015 ne sont jamais parvenus au Trésor public.

Expliquons pour commencer comment l'État et la population du Congo devraient, en théorie, bénéficier de ces richesses.

Les agences fiscales congolaises perçoivent au nom de l'État les taxes, impôts, redevances (paiements réguliers fondés sur le volume des minéraux extraits) et autres paiements exigibles auprès des compagnies minières. Ces revenus devaient être transmis au Trésor congolais afin d'être alloués au budget pour des dépenses publiques prioritaires comme l'éducation, la santé, et la justice. Les compagnies minières publiques, dont la plus importante est la Gécamines, devraient utiliser leurs permis, actifs et participations dans des coentreprises pour en faire bénéficier leur actionnaire: l'État congolais.

Selon nos observations, ce système est cassé.

D'après les données de l'ITIE, 149 millions de dollars en 2013, 314 millions en 2014 et 291 millions en 2015 n'ont pas été versés au Trésor public par les entreprises minières et les organismes fiscaux nationaux, soit un total de plus de 753 millions de dollars.<sup>10</sup> Cet argent est conservé par divers administrations fiscales au Congo pour leurs « fonds propres », ou disparaît, absorbé par la Gécamines. Personne ne sait à quoi sert cet argent.

De plus, au cours de la même période, divers petites institutions gouvernementales ont perçu plus de 170 millions de dollars d'impôts, et près de 400 millions de dollars ont été versés directement à un organisme fiscal provincial plutôt qu'au Trésor public. Cet agence fiscale a depuis disparu et a été remplacée par quatre administrations plus petites lors d'une réorganisation provinciale, mais on ne sait pas exactement ce qu'il est advenu de ces actifs.

En tout, entre 30 et 40 % du total des paiements dérivés chaque année de l'exploitation minière ont disparu avant d'atteindre les coffres du Trésor public sur la période 2013-2015, soit plus de 1,3 milliard de dollars de revenus.

L'analyse effectuée par Global Witness des données de l'ITIE n'est toutefois pas porteuse que de mauvaises nouvelles pour la population du Congo. Les revenus qui atteignent chaque année le

Trésor public ont augmenté entre 2013 et 2015 de près de 400 millions de dollars, en dépit des centaines de millions qui se volatilisent.

Il semble pourtant que, en comparaison, le Congo soit bien en deçà d'autres pays africains.

Selon l'analyse des données de l'ITIE menée par Global Witness, seuls 68 % des revenus de l'ensemble du secteur minier du Congo sont parvenus au Trésor public en 2015. En 2014, ce chiffre s'élevait à 59 % seulement. En Zambie, qui partage avec le Congo un arc cuprifère, et dont l'économie est elle aussi dépendante du métal, le Trésor parvient à capter 88 % des revenus du secteur minier, soit près de 30 % de plus que le Congo en 2014. D'autres pays du continent ont fait encore mieux : le Sénégal, le Cameroun et le Togo ont indiqué que plus de 90 % des revenus des secteurs minier et pétrolier ont atteint le Trésor.<sup>11</sup>

Si ce sont les mêmes sociétés d'audit qui ont rédigé un grand nombre des rapports sur les pays de l'ITIE, ceux-ci ne peuvent pas toujours être comparés directement. L'absence d'un modèle standard pour les rapports de l'ITIE est l'une des faiblesses de cette initiative. Cependant, le fossé entre le Congo et d'autres pays n'est pas le fruit de disparités dans le processus d'analyse. Le Congo représente vraiment un cas particulier.

L'ITIE s'appuie sur les sociétés et les organismes gouvernementaux pour fournir des renseignements de paiement précis et honnêtes. Bien que cela signifie que les chiffres de l'initiative sont peut-être moins fiables, l'ITIE reste la meilleure source disponible de statistiques sur les flux de revenus dans les secteurs minier et pétrolier.

### **Comment fonctionne l'ITIE ?**

L'ITIE est une initiative mondiale et multilatérale qui favorise la transparence dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Elle procède en demandant aux sociétés, organismes gouvernementaux et entreprises publiques de déclarer ce qu'elles paient et reçoivent en taxes, impôts, redevances, dividendes et autres paiements. L'ITIE cherche à concilier toutes les différences entre ces déclarations. L'ITIE publie ensuite des rapports annuels fournissant des détails minutieux sur les versements effectués dans les secteurs pétrolier, gazier et minier des pays membres.

Cette initiative dispose d'un secrétariat international qui coordonne le travail des secrétariats nationaux dans chaque pays membre. Ces secrétariats sont chargés de mettre en œuvre les normes de l'ITIE dans ces États membres. Chaque pays dispose également d'un Groupe Multipartite (GMP), composé de représentants des principaux groupes d'intérêts concernés dans le processus de l'ITIE : le gouvernement, les entreprises et la société civile. Chaque GMP doit superviser la mise en œuvre du processus de l'ITIE dans son pays.

Le Congo était un pays candidat en 2008. En dépit d'une suspension temporaire à partir d'avril 2013 à la suite d'une mauvaise performance dans un audit de l'ITIE, le Congo a été déclaré conforme par l'ITIE en juillet 2014 aux normes de rapport. Ses rapports de 2013, 2014 et 2015 ont fourni les statistiques sur lesquelles repose une grande partie de l'analyse de Global Witness sur les revenus manquants dans le secteur minier du Congo.

### **Encadré 1 : L'ITIE et les dizaines de millions de dollars de la Gécamines envoyés offshore**

À la fin de l'année 2016 et au début 2017, une enquête de Global Witness a révélé que la Gécamines avait cédé son droit à recevoir des dizaines de millions de dollars de revenus provenant de la Kamoto Copper Company (KCC), une mine du Congo.<sup>12</sup> La mine de KCC est détenue à 75 % par une société contrôlée par Glencore, le géant des produits de base, et à 25 % par la Gécamines. En vertu du contrat de coentreprise d'origine, la Gécamines était censée recevoir des redevances équivalant à 2,5 % du chiffre d'affaires, et une prime de signature de 140 millions de dollars versée sur plusieurs années.

Global Witness a révélé que la Gécamines avait cédé ses droits à ces paiements à une société écran au fonctionnement opaque appelée Africa Horizons Investment Limited, basée aux îles Caïmans. Africa Horizons appartient à Dan Gertler, le magnat minier milliardaire et ami du Président Kabila, qui était au cœur des scandales de vente d'actifs miniers au Congo. Plus tôt dans l'année, Global Witness a montré qu'au moins 100 millions de dollars avaient été versés aux sociétés de Gertler dans le cadre de l'accord.

Dans ses déclarations à l'ITIE, Glencore a déclaré les paiements versés en 2013 et 2014 à la société de Gertler comme transactions faites à la Gécamines. Glencore a maintenant admis dans une lettre adressée à Global Witness que les paiements exigibles par la Gécamines aux termes du contrat initial ont été réacheminés vers Africa Horizons depuis 2013, mais déclare avoir suivi les instructions de la Gécamines en vertu d'un nouvel accord. KCC et les représentants de Gertler ont affirmé que la Gécamines avait vendu ses droits de redevance à Africa Horizons, mais aucune des parties concernées n'a accepté de communiquer le montant de cet achat. Les représentants de Gertler nient toute inconduite dans leurs transactions au Congo et affirme que la Gécamines a profité de la vente de ses droits de redevance sur KCC. La Gécamines s'est refusée à tout commentaire.

Les déclarations de Glencore auprès de l'ITIE en 2013 et 2014, annonçant que sa mine de KCC avait versé à la Gécamines d'importantes redevances et primes de signature, étaient fallacieuses. C'est le signe d'une faiblesse de l'ITIE, en particulier dans le processus de réconciliation des paiements. Si les sociétés privées et publiques s'accordent sur les déclarations des autres, sans publier de justificatifs de paiement ou reçus, les données sont invérifiables. Le porte-parole de Glencore a affirmé que ses déclarations à l'ITIE sur les paiements transférés à la Gécamines comprenaient les paiements versés à des tiers pour le compte ou à la demande de la Gécamines. Glencore a ajouté qu'elle avait déclaré les paiements versés à la société de Gertler comme transmis à la Gécamines « parce que les paiements libéraient la KCC de ses obligations de paiements à la Gécamines ».

**Plus de 50 millions de dollars de nouveaux paiements acheminés par Gibraltar**

Pour son rapport 2015, la branche ITIE du Congo a calculé que la société de Gertler avait perçu 83,5 millions de dollars en redevances et primes de signature sur quatre transactions étalées sur quatre mois en 2015. Environ 30 millions de dollars de ce total (deux primes de signature) ont déjà été pris en compte dans les rapports de Global Witness, mais cela laisse plus de 50 millions de paiements de redevances récemment révélés par l'ITIE. Cela signifie que Gertler a reçu au moins 150 millions de dollars de l'accord passé avec la Gécamines sur KCC, contrat dont le montant n'a pas été communiqué.

L'ITIE fournit également des informations très intéressantes sur la façon dont ces paiements ont été effectués en 2015. Selon ces informations, les sommes ont été virées depuis un compte bancaire (qui appartiendrait à KCC) de la Standard Bank Mauritius vers un compte de la Royal Bank of Scotland International au nom de « Hassans Clients 1 » pour Africa Horizons. Hassans est un cabinet juridique basé à Gibraltar dont les sociétés de Gertler utilisent fréquemment les services.

L'ITIE a demandé davantage d'informations à la Gécamines, notamment si, le cas échéant, elle recevait quelque chose en échange de ses droits aux redevances. Comme d'habitude, la compagnie publique n'a fourni aucun détail supplémentaire avant que le rapport 2015 de l'ITIE ne soit distribué bien que celui-ci fasse remarquer que la Gécamines avait promis de publier son contrat avec Africa Horizons « dès que possible ». <sup>13</sup>

Cet épisode montre à la fois les forces et les faiblesses de l'ITIE. L'ITIE offre toujours les statistiques les plus complètes qui existent pour analyser le secteur minier du Congo et elle a, après que le contrat a été révélé, été en mesure de fournir de nouvelles informations utiles. Cependant, ses rapports ont publié de fausses informations pendant deux ans car ils dépendent de l'exactitude des déclarations qui lui sont fournies, et l'initiative n'a pas encore su percer l'opacité des comptes de la Gécamines.

Début 2017, Glencore a mis fin à 10 années de partenariat avec Gertler au Congo lors d'un rachat d'un milliard de dollars.

### **Un véritable trou noir dans l'économie**

La Gécamines, la plus grande entreprise minière publique du pays, est au cœur du secteur de l'extraction du cuivre et du cobalt congolais. Elle joue également un rôle crucial au sein du dysfonctionnement qui empêche l'acheminement de revenus vers le Trésor public. Par le passé, la Gécamines a aussi été pillée par un dirigeant corrompu qui s'accrochait au pouvoir.

« La Gécamines est pratiquement un trou noir. Un trou noir dans lequel personne ne sait qui fait quoi, où va l'argent, quel marché concerne quoi, dans quelles conditions, etc. » - Cyrile Kabamba, activiste congolais de la société civile.

Les origines de la Gécamines remontent à l'époque coloniale. Important producteur de minéraux, elle est nationalisée en 1960. À son apogée, dans les années 1980, elle contribue à hauteur de 43 % au budget du pays et produit près de 500 000 tonnes de cuivre par an.<sup>14</sup> C'est un véritable monument à l'impact ressenti par tous les Congolais. Augustin Katumba Mwanke, influent bras droit du Président Kabila et personne d'influence dans le secteur minier jusqu'à sa mort en 2012, écrit ce qui suit à propos de son enfance passée au Katanga dans les années 1970 :

*« On respirait de la Gécamines. On vivait de la Gécamines. On rêvait de la Gécamines... Je ne rêvais que d'une chose : devenir [...] directeur général de la Gécamines. L'idole, le modèle, le sphinx de mes fantasmes. »*<sup>15</sup>

Mais dans les années 1990, après avoir été pillée pendant des décennies par l'ancien Président Mobutu Sese Seko, la Gécamines s'effondre.

Le livre de Michela Wrong sur les dernières années du règne de Mobutu rappelle le rôle que jouaient les fonds de la Gécamines dans le maintien au pouvoir du dictateur vieillissant : « Un président cherchant à avoir accès à une source constante de liquidités savait immédiatement où les trouver. »<sup>16</sup> Selon Wrong, dans les années 1980, Mobutu a fait verser par une filiale de la Gécamines 100 millions de dollars sur l'un de ses comptes. En 1988, 400 millions de dollars supplémentaires disparaissaient.<sup>17</sup>

Ce ne sera pas avant le XXI<sup>e</sup> siècle, après la destruction occasionnée par la première et deuxième guerres du Congo, que la compagnie renaîtra dans sa forme actuelle. Sur les conseils de la Banque mondiale, en 2010, le gouvernement congolais transforme la Gécamines en une opération « commerciale » dont l'État détient l'intégralité des parts. Elle joue surtout aujourd'hui le rôle de partenaire minoritaire dans plus de 20 projets d'exploitation de cuivre et de cobalt gérés par de grandes compagnies minières d'Europe, de Chine et d'ailleurs. Elle a également été au centre de plusieurs scandales de vente d'actifs précédemment révélés par Global Witness et d'autres.

D'un côté, la transformation du secteur de l'exploitation minière industrielle du Congo avec la Gécamines en son cœur fut une réussite. Le Congo produisait dans son ensemble un peu plus de 16 000 tonnes de cuivre en 2003.<sup>18</sup> Depuis 2014 il met sur le marché un million de tonnes de cuivre par an. C'est plus que tout autre pays d'Afrique.

Cependant, en termes de levée de fonds publics, la Gécamines a régressé depuis son apogée dans les années 1980. N'ayant pas réussi à se relancer parmi les grands producteurs de minéraux, la Gécamines est dorénavant davantage le dépositaire des richesses en cuivre et en cobalt du Congo. D'après l'ITIE, la Gécamines a versé près de 15 millions de dollars d'impôts à l'État, sur des revenus déclarés liés à l'exploitation minière de 265 millions de dollars en 2014. En 2015, elle n'a payé que 21,8 millions de dollars sur des revenus déclarés s'élevant à 249,5 millions de dollars.<sup>19</sup>

En dépit de sa position privilégiée au cœur du plus important secteur économique du Congo, la Gécamines n'a contribué qu'à hauteur de 0,3 % aux revenus totaux du pays en 2014, l'année où la production de cuivre du pays a dépassé un million de tonnes.<sup>20</sup>

## Le baron

Aujourd'hui, la Gécamines est dominée par son président, Albert Yuma, qui la gère librement sans supervision gouvernementale. Depuis que Yuma est à sa tête, la Gécamines a fait l'objet d'entrées d'argent importantes, mais très peu d'investissements productifs de ces fonds ont été effectués. De plus, l'exploitation minière s'est effondrée et les salaires n'ont pas été payés. Un fonctionnaire anonyme du Ministère des mines a déclaré à Global Witness : « Il faut oublier la Gécamines mon frère. C'est une coquille vide. Le pillage se fait à ciel ouvert. Les décisions viennent du sommet [cadres] et nous ne pouvons rien. »<sup>21</sup> Un fonctionnaire de la Gécamines avec du métier a déclaré que durant le mandat officiel de Yuma, la richesse de la Gécamines s'est vue écouler vers un petit groupe d'« oligarques ».<sup>22</sup>

Comme le Président Kabila, Yuma vient du nord de l'ancienne province du Katanga. Il a été envoyé étudier en Belgique à l'âge de neuf ans puis est retourné au Congo dans la deuxième moitié de la vingtaine, diplômé de l'*Université catholique de Louvain* aux portes de Bruxelles en Belgique.<sup>23</sup>

Souvent très bien habillé dans un costume trois pièces avec pochette assortie à sa cravate, Yuma est un homme d'affaires prospère. Il a fait fortune dans le textile avant d'élargir ses intérêts à l'immobilier, l'alimentation et le transport. Son entreprise de vêtements basée à Kinshasa a remporté plusieurs contrats importants, entre autres un contrat de fourniture des uniformes à l'armée congolaise.<sup>24</sup>

C'est le président du Congo qui nomme le directeur de la Gécamines. Un haut responsable de la direction de la Gécamines à Lubumbashi, qui souhaite garder l'anonymat, a affirmé à un chercheur de Global Witness que Yuma avait obtenu le contrôle de la compagnie minière publique grâce à ses « connexions politiques » et « qu'il ne rendait compte qu'au Président de la République. »<sup>25</sup>

Outre la direction de la Gécamines, Yuma est également à la tête du comité d'audit de la Banque centrale du Congo et est le président de la Fédération des entreprises congolaises (FEC), le principal groupe de lobby d'affaires du pays. Les multiples postes qu'occupe Yuma dans le secteur privé, la compagnie minière publique et l'organisme de réglementation du système financier entraînent clairement un conflit d'intérêts. Son poste à la Gécamines l'oblige à être le gardien des richesses minières du Congo, mais c'est bien la FEC de Yuma qui a mené le lobbyisme d'affaires ayant permis la suppression d'une révision de la loi sur les mines au début de 2016, révision qui aurait permis au gouvernement de percevoir davantage de taxes.<sup>26</sup> La Chambre des mines de la FEC a salué la décision d'abandonner cette révision de la loi en avançant qu'« un code plus onéreux ferait fuir les investisseurs. »<sup>27</sup>

Sous l'égide de Yuma, la Gécamines a également évité un examen parlementaire. En 2011, un an seulement après la nomination de Yuma à la présidence de la Gécamines et un an après que la société soit devenue une entreprise à visée commerciale, les responsables des audits de la Commission économique et financière de l'Assemblée nationale congolaise a expliqué à Bloomberg : « maintenant que la compagnie est privatisée, ils ne nous disent plus rien. »<sup>28</sup>

Pourtant, la privatisation de la Gécamines n'est que théorique. Aucun intérêt privé n'a été investi dans la compagnie ; le gouvernement détient l'intégralité de ses parts, qui ne sont pas cotées en bourse. La soi-disant « privatisation » de la Gécamines ne lui a donné qu'un vernis d'indépendance

du gouvernement, tandis qu'elle reste sous le contrôle des détenteurs du pouvoir. Elle bénéficie de sa position privilégiée de principale société minière publique en octroyant des permis d'exploitation minière pour des sommes faramineuses et en percevant des primes de signature sur les contrats et des redevances liées aux projets miniers. Elle n'évolue pas sur un pied d'égalité avec les entreprises véritablement privées du secteur.<sup>29</sup>

Pendant des années, les chercheurs locaux et internationaux, les analystes, les journalistes et les organisations de la société civile s'intéressant au Congo ont décrit la Gécamines comme une boîte noire : impénétrable, peu communicative, opaque et dominée par une petite clique de personnes. Le stéréotype ne date pas d'hier et les opérations financières restent un mystère. La (mauvaise) gestion de la Gécamines est un sujet de conversation inépuisable au Congo et à travers le monde. Mais rares sont les preuves tangibles attestant de la corruption présumée au sein de la compagnie.

En octobre 2016, le quotidien belge *Le Soir* crée l'esclandre.<sup>30</sup> Un membre de haut rang de la BGFI, une banque privée avec un siège à Kinshasa, dénonce des transactions douteuses impliquant la Gécamines. En décembre de la même année, le *New York Times* dévoile des impôts suspects versés de manière anticipée par la Gécamines, dont certains auraient été virés par le biais de comptes de la compagnie à la BGFI, la banque du lanceur d'alerte.<sup>31</sup>

Global Witness a de son côté obtenu et examiné les documents sur lesquels s'appuie l'article du *New York Times*. Ils montrent que les élites de Kinshasa se servent de la Gécamines comme d'un distributeur automatique de billets, et prouvent qu'Albert Yuma est un proche allié voire une façade commerciale pour le Président Kabila.

### **Le distributeur automatique de billets du régime**

Les informations révélées par le lanceur d'alerte de la BGFI et les documents bancaires de la Gécamines ont fait lumière sur un réseau de connexions entre Yuma, la Gécamines, le Président Kabila et les banques du Congo, y compris la Banque centrale. La BGFI joue un rôle central. Le directeur de la BGFI de Kinshasa a grandi avec Kabila en exil en Tanzanie et ce dernier le considère comme un frère.

Les documents bancaires de la Gécamines ayant fait l'objet de l'article du *New York Times* montrent qu'en l'espace d'une semaine en décembre 2015, la Gécamines a envoyé deux ordres de paiement à la BGFI lui demandant de retirer un total de 8 millions de dollars de son compte et de les laisser en espèces à la succursale de la BGFI de Kinshasa pour qu'ils puissent y être récupérés. L'argent était officiellement destiné à effectuer un paiement d'impôts anticipé à la Banque centrale, mais il n'est pas possible de vérifier cette opération étant donné qu'elle n'a pas eu lieu par voie électronique ni de savoir qui a récupéré l'argent. Deux signatures sur les ordres de paiement ressemblent beaucoup à celle de Jacques Kamenga, l'adjoint de Yuma à la Gécamines.

Une source connaissant très bien le secteur bancaire congolais a affirmé à Global Witness que les impôts sont toujours payés par virement électronique, jamais en espèces. Une autre source bien placée et au fait de ces transactions de « règlements fiscaux anticipés » a indiqué à Global Witness que les versements en espèces effectués auprès des succursales de banques étaient extrêmement douteux, et a décrit cet arrangement comme « une opération de détournement de fonds ». L'argent

issus de paiements de cette sorte doit aller à la Banque centrale, a déclaré la source, « mais il finit ailleurs. Beaucoup d'opérations suspectes ont lieu, et leur nombre a récemment augmenté. »

Global Witness se pose beaucoup de questions sur d'autres « versements d'impôts anticipés » réalisés par la Gécamines à la même période. Les deux ordres de paiement de la Gécamines demandant à la BGFI de laisser 8 millions de dollars en espèces dans sa succursale font partie d'une longue série de sept ordres donnés sur sept mois, de novembre 2015 à juin 2016. Les autres concernent des virements électroniques totalisant près de 88 millions de dollars passant des comptes de la Gécamines à ceux détenus par la Banque centrale dans une autre banque privée, la Rawbank.

En réponse aux questions écrites de Global Witness, la BGFI a déclaré que certaines transactions en devises étrangères ont dû être effectuées en espèces en raison de l'absence d'une chambre de compensation organisée par la Banque centrale du Congo. La BGFI a affirmé « l'observation stricte des règles et principes nationaux et internationaux » de lutte contre le blanchiment de capitaux. La Rawbank a déclaré ne pas être en mesure de donner de commentaires par respect des règles de protection de la confidentialité des clients et transactions bancaires, mais affirme s'efforcer de contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de la transparence économique.

Le bilan financier 2014 de la Gécamines, qui n'a pas été rendu public mais que Global Witness a été en mesure d'examiner, décrit d'autres « versements d'impôts » conséquents réalisés par des moyens non conventionnels. En août 2012, un versement énorme de 30 millions de dollars a été versé aux autorités fiscales, au nom de la Gécamines, par le cabinet d'avocats belge Liedekerke.<sup>32</sup> Le bilan financier n'explique pas à quoi correspond ce paiement. Le bilan comprend ce paiement dans une liste des sommes qui correspondent aux dettes du gouvernement envers la Gécamines, ce qui fait penser que l'argent a été versé au gouvernement et non crédité sur le compte fiscal de la Gécamines.

Interrogé sur ce versement de 30 millions de dollars « d'impôts » effectué au nom de la Gécamines, Liedekerke a affirmé à Global Witness ne pas pouvoir fournir davantage d'informations puisqu'il est lié par des « règles strictes de confidentialité régies par le droit pénal », mais le cabinet a noté qu'il respectait toujours « des exigences très strictes en matière de devoir de diligence raisonnable à tout moment. »

Les sommes couvertes par ces paiements d'impôts sont anormalement élevées par rapport aux paiements d'impôt que la Gécamines a déclaré à l'ITIE. En 2012, par exemple, la Gécamines a déclaré avoir versé 26,4 millions de dollars d'impôts - une somme que dépasse à elle seule la somme de 30 millions de dollars soi-disant versés aux autorités fiscales par le cabinet Liedekerke cette année-là.<sup>33</sup>

En réalité, la Gécamines ne paie pas beaucoup plus de 20 à 25 millions de dollars d'impôts par an, selon les statistiques de l'ITIE, bien qu'en 2014 les comptes de la Gécamines donnent un chiffre plus élevé de 70 millions de dollars. Dans tous les cas, les ordres de paiement émis à l'attention de la Rawbank et de la BGFI au cours des six premiers mois 2016 s'élèvent à un total de 85 millions de dollars de « paiements d'impôts anticipés », une somme bien supérieure aux impôts annuels dus par la Gécamines selon l'ITIE et aux sommes mentionnées sur le bilan annuel de la société de 2014. Global Witness a écrit à la Gécamines et à la Banque centrale pour leur demander d'expliquer ces

paiements anormaux et leur demander si cet argent a véritablement été versé aux impôts, mais nous n'avons pas reçu de réponse.

Les éléments de preuve fournis par l'informateur du journal belge *Le Soir* ont révélé une autre transaction douteuse entre la Gécamines et la BGFI. En septembre 2015, la Gécamines a emprunté 30 millions de dollars à la BGFI à un taux d'intérêt de 11,5 %. Le lanceur d'alerte a affirmé qu'il avait été chargé de déduire le paiement des intérêts deux fois, et en effet, les taux d'intérêt ont été réclamés deux fois (une fois automatiquement, une fois manuellement), occasionnant un paiement excédentaire de 2,7 millions de dollars versé par la Gécamines à la BGFI. En dépit des allégations de l'informateur indiquant qu'il avait été chargé de ceci à dessein, Yuma a déclaré au journal *Le Soir* que le double paiement était une erreur technique et que les sommes en question avaient été remboursées.<sup>34</sup>

Dans le même exposé, *Le Soir* a décrit comment une société appelée Egal, dont le conseil d'administration est dirigé par Yuma, a reçu près de 43 millions de dollars sur son compte de la banque BGFI à la fin 2013, un mois à peine après que la société ait été fondée. L'argent a été viré à la société par la Banque centrale du Congo, dont Yuma est, comme nous l'avons mentionné précédemment, le chef du comité d'audit. Selon l'informateur du *Soir*, Egal serait en fait détenue par Kabila et Yuma sert de façade.<sup>35</sup> Global Witness a écrit à Yuma pour le questionner sur le conflit d'intérêts posé par son rôle à la Banque centrale, les raisons du virement de 43 millions de dollars d'Egal, et lui demander si Kabila était derrière la société. Aucune réponse n'a été reçue.

### **Mystère financier**

La Gécamines étant la plus grande entreprise publique du secteur économique le plus important du pays, elle devrait communiquer de manière complètement transparente sur ses entrées et sorties d'argent. Au lieu de cela, les transactions financières de la Gécamines sont un mystère pour le public. La Gécamines ne publiant pas de comptes financiers certifiés, aucune information n'est rendue publique sur ses sources de revenus, ses dépenses, ses remboursements de dettes ou ses éventuels reversements d'une part de ses bénéfices à l'État, son unique actionnaire. La Direction n'est donc plus obligée de rendre des comptes aux personnes extérieures sur les performances de la société ou la manière dont ses revenus sont utilisés.

L'analyse des bilans financiers non publiés de la Gécamines et des informations de l'ITIE ne permet pas d'obtenir une image claire des revenus miniers de la Gécamines ni de voir si et dans quelle mesure ceux-ci sont reversés à l'État.

La Gécamines devrait gagner des dividendes issus d'au moins certaines de la vingtaine d'opérations minières dans lesquelles elle est actionnaire. En raison de son effondrement lorsqu'elle était une compagnie minière, les revenus issus de ces coentreprises représentent la principale source d'argent de la Gécamines. Cependant, il est presque impossible pour les citoyens congolais de connaître le montant éventuel des dividendes versés à la Gécamines et issus de ses participations dans ces compagnies minières.

La Gécamines et ses partenaires de coentreprise doivent déclarer tous les dividendes versés à l'entreprise publique, conformément aux règles de l'ITIE.<sup>36</sup> Soit cela n'est pas le cas, soit la

Gécamines ne reçoit aucun dividende, étant donné que l'analyse des rapports de l'ITIE ne montre aucun dividende reçu.<sup>37</sup>

Les comptes 2014 de la Gécamines ayant fait l'objet d'une fuite, et qui ont été examinés par Global Witness, n'offrent pas beaucoup plus d'informations sur les revenus issus de dividendes. Ces comptes affichent 110 millions de dollars de « revenus des partenariats » couvrant de nombreuses sources de revenus et qui pourraient potentiellement inclure les dividendes.<sup>38</sup> Les termes utilisés étant vagues, il est toutefois difficile de savoir si les actions que détient la Gécamines dans de grands projets lui valent de gagner des dividendes en numéraire.

Il serait dans l'intérêt de la Gécamines de déclarer clairement ses gains provenant de dividendes. Si les compagnies minières internationales ne paient pas l'entreprise minière d'État, c'est peut-être en raison d'une erreur dans le prix de cession ou à un surendettement des filiales congolaises pour annuler les bénéfices. Si la Gécamines communiquait clairement ses gains, cela pourrait permettre de forcer ces entreprises à payer leur juste part.

Les statuts de la Gécamines énoncent comment les bénéfices devraient être distribués à son actionnaire, le gouvernement.<sup>39</sup> En pratique, toutefois, cette contribution semble être nulle. La société est si lourdement endettée et manifestement si mal en point qu'elle n'a engendré aucun bénéfice qui pourrait bénéficier au gouvernement.<sup>40</sup> Rien n'indique dans les documents officiels comme dans les rapports de l'ITIE un versement quelconque de bénéfices à l'État en 2013 ou en 2014.

Les impôts sont la seule autre source de revenus du gouvernement issus de la Gécamines, mais ceux-ci semblent bien maigres. Les comptes de la Gécamines et ses déclarations à l'ITIE font tous deux état de versements aux autorités fiscales, mais à des hauteurs différentes. Selon ces comptes, la compagnie aurait versé près de 70 millions de dollars d'impôts en 2014, mais la déclaration de Gécamines à l'ITIE ne mentionne que 14,4 millions de dollars pour cette année.<sup>41</sup> La Gécamines n'a pas répondu aux questions qui lui ont été posées concernant ses déclarations fiscales.

Les ONG congolaises travaillant sur les revenus tirés de l'exploitation minière et la corruption ont dénoncé à maintes reprises l'opacité de la Gécamines. Ernest Mpararo du Groupe congolais de lutte contre la corruption, la LICOCO (*Ligue congolaise de lutte contre la corruption*) a déclaré : « La manière dont on gère ces fonds laisse à désirer parce qu'il n'existe aucun mécanisme de contrôle (interne ou externe) à la Gécamines. Conséquences, les directeurs et membres du comité d'administration de la Gécamines gèrent la société comme leur bien privé en complicité avec certains conseillers à la présidence. »

### **L'argent dû au milliardaire prend le pas sur les arriérés de salaires**

La partie concernant les dettes du bilan de la Gécamines laisse penser que l'entreprise a donné la priorité aux remboursements versés à Dan Gertler, un ami proche du Président Kabila. La société African Dawn Finance Ltd de Gertler a reçu 152 millions de dollars en remboursement de dettes et a été remboursée en entier, avant d'autres créanciers et avant les employés de la Gécamines eux-mêmes. Ce paiement représentait plus des trois quarts de la dette totale de 200 millions de dollars remboursés en 2014, d'après le bilan 2014 de la Gécamines. Des preuves issues d'une enquête pénale menée par les États-Unis sur un tiers laissent fortement penser que Gertler aurait versé des

millions de dollars en dessous-de-table à des fonctionnaires et politiciens congolais, dont un « Représentant officiel 2 » congolais identifiable comme le bras droit du président Kabila, pour se garantir l'accès aux mines du Congo.

Bien que les dettes de Gertler remontent à la fin 2012, les comptes de la Gécamines indique qu'elle n'a toujours pas entièrement remboursé l'Agence Française de Développement pour un prêt datant de 1986. Cette dette est tellement ancienne qu'elle apparaît dans les comptes en francs français. Même en ne tenant compte que de l'encours des prêts, la Gécamines devait plus de 450 millions de dollars à divers créanciers au cours de l'année 2014. La dette due à Gertler représentait un tiers de ce total, mais il a reçu plus de trois quarts des paiements couvrant la dette totale.

La priorité donnée aux remboursements de la société de Gertler, African Dawn, est encore plus troublante à la lumière des arriérés de paiement croissants de la Gécamines en matière de salaires et de retraites. Le bilan de la Gécamines montre que le total des dettes en salaires impayés est à la hausse d'année en année, passant de 14 millions de dollars de salaires impayés en 2013 à plus de 25 millions de dollars en 2014. En novembre 2016, le site d'actualités de l'Organisation des Nations Unies pour le Congo, Radio Okapi, a indiqué que les travailleurs de la Gécamines avaient menacé de faire grève après plus de 10 mois sans salaire.<sup>42</sup> Ceci fait suite à une grève dans la ville minière de Kolwezi en 2014, à nouveau après des mois de salaires impayés.<sup>43</sup>

Yuma a déclaré en 2016 que le montant des salaires mensuels de la compagnie publique s'élevait à 9 millions de dollars par mois, un chiffre que semble corroborer le bilan de la Gécamines en 2014. Il a affirmé que la Gécamines avait conservé l'argent pour réduire ses dettes et payer ses salariés, ainsi que pour alimenter son ambition à long terme de relancer une opération minière productive. Mais quelle que soit l'ampleur de la masse salariale, le bilan et les informations fournies par les mineurs en grève montrent que tout n'a pas encore été payé.

La Gécamines n'a pas répondu aux questions qui lui ont été posées sur les raisons pour lesquelles elle avait apparemment choisi de donner la priorité aux paiements versés à la société de l'ami du président avant de régler les salaires du personnel ou d'autres dettes.

Global Witness a également écrit au groupe Fleurette de Gertler, qui s'est refusé à tout commentaire mais qui avait déclaré par le passé que les tractations de Gertler au Congo étaient entièrement légales, y compris celles concernant Och-Ziff. Le porte-parole de Gertler a affirmé à Bloomberg en septembre 2016 que Fleurette et Gertler « niaient fermement les allégations » reposant sur les éléments de preuve d'Och-Ziff et ont déclaré qu'elles étaient « motivées par les efforts d'un fonds spéculatif pour régler des problèmes n'ayant aucun rapport avec Fleurette. »

Global Witness a également parlé à Mathieu Tshisola, un ancien employé de la Gécamines maintenant à la retraite, et à son épouse Jacqueline, qui ont déclaré n'avoir reçu presque aucune cotisation de retraite ou aide de la part de la Gécamines depuis son départ en retraite. « Quatre ou cinq jours peuvent passer sans que nous mangions, affirme Jacqueline. Il n'y a pas d'argent pour envoyer [les enfants] à l'école. »<sup>44</sup>

« La Gécamines, c'est l'État, affirme Mathieu. Cet argent [le fond de retraite] nous appartient mais ils l'ont bloqué. Il n'y a plus rien. »<sup>45</sup>

## **Des paroles vides**

La Gécamines ne publiant pas de bilan annuel certifié, les observateurs doivent se tourner vers la Direction et ses déclarations à la presse pour expliquer la rétention des revenus issus de l'exploitation minière. Cela revient souvent à écouter Yuma, mais les déclarations publiques de celui-ci ont déjà causé des conflits avec des hauts responsables du pays .

Entre 2012 et 2016, le premier ministre congolais et technocrate Augustin Matata Ponyo a croisé le fer à de nombreuses reprises avec Yuma à propos du contrôle exercé sur les mines de minéraux et la trésorerie de la Gécamines. À la fin mai 2016, une guerre des mots a éclaté entre ces deux hommes puissants, après que Yuma a critiqué la politique économique du gouvernement. Matata Ponyo a publié une réponse cinglante qui a été largement rapportée dans les médias congolais. Il a noté « l'impact négatif de la gestion de la Gécamines sur la réputation de l'ensemble du pays ». Il a ajouté :

*« Depuis près de six ans que [Yuma] est à la tête de la Gécamines comme président du Conseil d'administration, cette entreprise publique n'a enregistré que des contreperformances [...]. L'ensemble des Congolais perdaient plusieurs centaines de millions de dollars américains [en aides bloquées] à cause de la mauvaise gouvernance de la Gécamines [...]. Un président du Conseil d'administration d'une entreprise publique en déficit chronique de gouvernance peut-il donner des leçons au Gouvernement, son actionnaire unique ? »<sup>46</sup>*

Durant l'été 2016, Yuma a choisi Radio France Internationale pour défendre son poste, en affirmant que la Gécamines avait « des comptes audités et certifiés ». <sup>47</sup> Tant que ces comptes ne seront pas publiés, l'accès à des informations sur l'état de santé financier de la Gécamines est très limité, en dehors des déclarations de Yuma à la presse..

Global Witness a écrit une lettre de six pages à la Gécamines avant publication pour lui demander ses observations sur l'analyse figurant dans ce rapport, et a envoyé un courrier du même type à son Président, Albert Yuma. Aucune réponse n'a été reçue.

### **Des déclarations contradictoires**

Dans sa contre-offensive, Yuma a soutenu que la Gécamines retenait de l'argent afin de se relancer ultérieurement en tant que grand producteur de minéraux. Cependant, sous sa direction, la production a diminué. Les arguments avancés pour expliquer la rétention de sommes qui devraient normalement aller au Trésor public par la compagnie ne coïncident pas.

Les « principaux espoirs » de Yuma à court terme pour relancer la Gécamines comme compagnie minière sont fondés sur la mine de Kamfundwa, selon un courrier interne daté de juillet 2016, envoyé par Yuma à la Direction de la compagnie, qu'a pu lire Global Witness. <sup>48</sup> Malgré l'importance stratégique de Kamfundwa, une société d'exploitation peu connue appelée Scorpion Minerals Processing a été sélectionnée comme sous-traitant chargé de relancer le travail à la mine, plutôt qu'une entreprise jouissant d'une vaste expérience internationale dans les industries extractives. Le contrat passé avec Scorpion semble avoir suscité de l'inquiétude au sein même de la hiérarchie de la Gécamines. Dans son courrier, Yuma affirme en effet répondre à la « surprise » et aux « inquiétudes » soulevées par certains membres du personnel au sujet de la relance du projet. <sup>49</sup>

Global Witness a demandé à la Gécamines et à Yuma pourquoi Scorpion avait été choisi pour ce travail essentiel, mais n'a pas reçu de réponse.

Le courrier de Yuma à la direction de la Gécamines montre à quel point il veut que le marché avec Scorpion soit validé. Il menace les dirigeants de « sanctions immédiates » s'ils n'assument pas leurs « obligations professionnelles » dans le cadre du projet.<sup>50</sup> Global Witness a également obtenu un résumé d'une réunion du conseil d'administration de la Gécamines, lors duquel le plan concernant Scorpion a été présenté aux cadres de la Gécamines. Selon ces notes, les services de vérification et de contrôle de la Gécamines eux-mêmes ne seront pas en mesure d'empêcher le marché avec Scorpion, et la Gécamines assumera ses responsabilités fiscales et les coûts du projet.<sup>51</sup> Le projet se compose de cinq contrats distincts, dont aucun n'a été rendu public et dont les modalités sont inconnues, même au sein de la Gécamines.

En décembre 2016, un parti politique congolais radical du sud, le PAKAR, accusa Yuma de détenir des parts dans Scorpion. Deux cadres de la Gécamines, dont l'un est toujours en poste, et tous deux ayant demandé l'anonymat, ont confirmé cette allégation lorsque la question leur a été posée par Global Witness, mais ils n'ont pas pu fournir de preuves concrètes. Nous avons demandé à Yuma et à un administrateur de Scorpion ce qu'ils pensaient de cette allégation, mais ils n'ont pas répondu.

Peu d'informations rendues publiques permettent d'expliquer pourquoi la société Scorpion, dirigée par le Sud-Africain Stephanus de Kock, aurait été chargée de superviser l'exploitation de Kamfundwa. Des documents provenant d'Afrique du Sud recueillis par Global Witness mettent en doute la santé financière de Scorpion. D'après les informations recueillies par un chercheur de Global Witness, De Kock est relativement peu connu dans les milieux de l'extraction minière sud-africaine. Une société du nom de Scorpion Mineral Processing, dirigée par De Kock, a été créée en 2009 avant d'être liquidée en décembre 2015. De Kock est également administrateur de deux sociétés au nom semblable en Afrique du Sud, dont l'une est en cours de « radiation » car elle n'a pas présenté son bilan annuel.<sup>52</sup> Il existe aussi une société enregistrée à l'île Maurice, du nom de Scorpion Minerals Processing International.<sup>53</sup>

En décembre 2016, la société Scorpion de de Kock, asseyant ainsi sa nouvelle importance au sein de Gécamines, est brièvement nommée par un tribunal local aux fonctions d'administrateur provisoire de Tenke Fungurume, la plus grande mine de cuivre du Congo en taille comme en importance, dans le cadre d'un litige de propriété.<sup>54</sup> La Gécamines avait appuyé cette nomination. Les propriétaires privés de Tenke Fungurume (TFM) ont riposté et la nomination a été bloquée par une instance d'appel.<sup>55</sup> Ni la Gécamines ni de Kock n'ont répondu à nos courriers leur demandant des explications sur les raisons pour lesquelles la Gécamines l'avait choisi pour diriger la mine à l'importance la plus stratégique du Congo, ni sur la sélection de Scorpion en tant que sous-traitant à Kamfundwa.

Quoi que dise ou que fasse Yuma à propos de la relance de la Gécamines comme compagnie minière, ses paroles ne sont pas appuyées par des faits concrets et la compagnie continue sa chute libre. Selon l'ITIE, la Gécamines a produit plus de 33 000 tonnes de cuivre en 2012.<sup>56</sup> Cette année, cette dernière a dévoilé un ambitieux plan de relance lors d'un sommet annuel de l'exploitation minière en Afrique du Sud. Selon ce plan, la compagnie allait (entre autres objectifs) réaliser une production de 100 000 tonnes d'ici 2015.<sup>57</sup> En réalité, la production de cuivre de la Gécamines a chuté à 18 800 tonnes en 2015.<sup>58</sup> Cette chute a été attribuée à de fréquentes pénuries d'électricité, mais la production a chuté à nouveau en 2016 pour tomber à 14 260 tonnes. Avec ou sans problème d'électricité, la trajectoire descendante de la compagnie est très claire.<sup>59</sup>

Yuma a publiquement défendu les plans de relance, mais dans sa lettre à la direction de la Gécamines, il reconnaît les « échecs » des trois plans de relance mis en place durant ses six ans à la tête de la compagnie. Les efforts du Conseil d'administration pour relancer la Gécamines comme opérateur minier ont été « sans résultats probants à ce jour », admet-il.<sup>60</sup>

### **Qui paie la Gécamines ?**

De simple producteur de minéraux, la Gécamines s'est transformée en une compagnie cherchant à monétiser ses permis d'exploitation minière. Cela signifie qu'elle passe des accords de coentreprise avec des compagnies minières privées, qui apportent savoir-faire et investissements permettant de développer les mines. Elles paient la Gécamines, parfois à hauteur de plusieurs dizaines de millions de dollars ou plus, pour avoir le droit de développer et d'exercer des activités minières sur les terres congolaises. En retour, la Gécamines reçoit une part minoritaire du projet qui devrait produire des dividendes une fois la mine devenue rentable. Elle perçoit également, dans la plupart des cas, des redevances issues du projet d'exploitation minière. Pour cette raison, la Gécamines est désormais très dépendante des paiements provenant d'entreprises internationales.

Parmi les entreprises qui versent chaque année des dizaines de millions de dollars à la Gécamines, on trouve plusieurs grandes compagnies occidentales. Étant donné le manque total de transparence de la Gécamines et les relations étroites de son président avec Kabila, le Président de la République, les partenaires internationaux de la Gécamines pourraient involontairement financer des structures gouvernementales parallèles. Ces compagnies doivent faire davantage d'efforts pour s'assurer que l'argent qu'elles versent à la Gécamines ne soit pas utilisé par des personnes corrompues. Cela met les compagnies dans une position potentiellement difficile. Alors que les paiements que versent les compagnies minières à la Gécamines en vertu des contrats sont légitimes, ces sociétés se demandent probablement si la Gécamines utilise ces revenus de manière appropriée.<sup>61</sup>

Deux entreprises occidentales responsables de projets miniers, Freeport-McMoRan basée aux États-Unis et Tiger Resources basée en Australie, ont toutes deux payé à la Gécamines en 2014 une somme supérieure à celle que la compagnie minière publique a reversée cette année-là au Trésor public congolais.<sup>62</sup> En 2015, le projet de Freeport a de nouveau versé ce montant, tout comme la compagnie chinoise Congo Dongfang, une filiale de Huayou Cobalt Co.<sup>63</sup>

Les versements de ces compagnies à la Gécamines risquent de contribuer au financement du régime de Kabila, qui a violé la constitution congolaise en restant au pouvoir après la fin de son deuxième mandat. Face aux manifestants qui menaient campagne pour le respect de la loi, les forces de Kabila ont répondu par la répression et la violence.<sup>64</sup>

Nous savons qu'au moins une partie des 110 millions de dollars versés à la Gécamines par Tiger Resources en 2014 pour racheter sa participation dans la mine SEK (Société d'Exploitation de Kipoi) de Tiger a probablement servi à rembourser une dette à la société African Dawn de Dan Gertler, un ami proche du Président Kabila. Les comptes financiers de la Gécamines précisent qu'« au cours de l'exercice 2014, cet emprunt [à African Dawn Finance Ltd.] a été totalement apuré au moyen des recettes issues de la cession des parts dans la société d'exploitation de Kipoi (S.E.K.) de l'ordre de USD 109,5 millions. »

Global Witness a écrit à ces sociétés afin de leur poser des questions sur ces paiements et les mesures prises pour réduire le risque de corruption posé par la Gécamines. En réponse :

- Tiger a déclaré que la société « examinait les questions posées » et a promis une réponse plus complète, qui n'a pas été reçue au moment de la publication du présent document.
- Freeport n'a pas répondu précisément aux questions posées, mais a déclaré que les paiements effectués par la société aux gouvernements constituaient « une contribution importante au développement national, régional et local ». La société a ajouté qu'elle agissait conformément aux directives de l'ITIE et rendait compte de ses paiements versés aux gouvernements dans un bilan annuel.
- Huayou a déclaré avoir respecté les lois chinoises et congolaises dans le cadre de ses opérations et investissements au Congo et avoir procédé à une « enquête légale de devoir de diligence raisonnable » avant l'achat d'un actif de la Gécamines. La société a déclaré que ses avocats examinaient actuellement la possibilité « dans le cadre légal de demander à la Gécamines, dans les limites raisonnables, une plus grande transparence dans la gestion financière. »<sup>65</sup>

Ces sociétés et d'autres doivent exiger que la Gécamines publie des comptes annuels certifiés pour s'assurer que les fonds qu'elles fournissent ne soient pas utilisés pour l'enrichissement personnel des hauts dirigeants des institutions et du gouvernement congolais.

Cette situation montre bien pourquoi les règles exigeant que les compagnies pétrolières, gazières et minières publient des déclarations fiscales claires et précises, tels que les directives comptables et de transparence de l'UE ou l'article 1504 de la Loi Dodd-Frank aux États-Unis, sont essentielles.

### **Corruption légalisée au sein de l'administration fiscale**

Les organismes fiscaux sont un autre grand obstacle empêchant au peuple congolais de bénéficier pleinement des richesses minérales du Congo. Au lieu de virer les 50 millions de dollars de recettes ou plus accumulés au Trésor public chaque année, ils les gardent pour leurs « fonds propres ». Un cadre d'une compagnie minière internationale implantée au Congo a déclaré à Global Witness que « les compagnies minières payent plus d'impôts que ce qui est exigé par la loi, mais le Trésor n'en reçoit pas autant qu'il le devrait parce que le reste est siphonné quelque part. »

Selon les données de l'ITIE, les sociétés privées paient des millions de dollars aux agences fiscales nationales du Congo qui les gardent à des fins non divulguées. Plus de 21 millions de dollars d'impôts payés par les deux mines de Glencore (KCC et MUMI) en 2014, au lieu d'être transférés au Trésor, ont été retenus par les organismes fiscaux nationaux. Sur les paiements versés en 2014 par Freeport, les administrations fiscales nationales ont conservé plus de 8 millions de dollars pour leurs propres fonds. La réponse de Freeport aux questions portant sur ce problème est imprimée dans la section précédente, tandis que Glencore se refuse à tout commentaire.

L'opacité du fonctionnement de ces institutions souvent dirigées par de puissants particuliers ayant des liens personnels ou professionnels avec le bureau du premier ministre ou de la présidence, ainsi que celle qui entoure les fonds retenus rendent la corruption particulièrement facile. Un ancien cadre d'exploitation minière ayant travaillé longuement au Congo a déclaré à Global Witness que

« les dirigeants des organismes fiscaux sont tous nommés à des fins précises. C'est une autre manière de faire remonter l'argent vers le haut. Dans le cas contraire, ils sont mutés ou remplacés. »

Les agences fiscales peuvent imposer aux entreprises qui enfreignent les codes fiscaux des amendes qui peuvent s'élever à plusieurs centaines de millions de dollars. Ces agences sont autorisées par la loi à conserver un pourcentage élevé de toutes les amendes reçues. Deux d'entre elles en particulier sont légalement autorisées à redistribuer une partie de ces amendes à leurs agents. Chaque agence conserve également cinq pour cent du total des taxes perçues (voir l'encadré 2 ci-dessous pour d'autres renseignements sur la façon dont les agences utilisent les fonds).

S'il est légal que les administrations fiscales retiennent une partie des amendes qu'ils imposent, cela peut également encourager et faciliter la corruption. Un inspecteur du fisc a déclaré à un chercheur de Global Witness que les amendes étaient devenues la « chasse gardée » des personnes haut placées dans les organismes fiscaux, à savoir des dirigeants dont le poste dépend de leurs relations dans le monde politique. « Les agents de terrain sont presque écartés des primes dues aux amendes au profit des hauts cadres », a-t-il ajouté.<sup>66</sup> Il existe un risque réel que les amendes retenues par les agences fiscales soient saisies pour être utilisées personnellement par les hauts fonctionnaires.

Les trois organismes fiscaux nationaux qui recueillent les revenus miniers sont connus sous le nom de DGI, DGDA et DGRAD (voir encadré 2). À elles trois, elles ont reçu plus de 800 millions de dollars de fonds du gouvernement central, destinés à la gestion de leurs opérations en 2016.<sup>67</sup> Malgré cela, les trois organismes ont tout de même retenu un montant supplémentaire de 65,6 millions de dollars des fonds reçus du secteur de l'extraction minière et destinés au Trésor public congolais en 2015, selon l'ITIE. Aucune de ces trois agences n'a répondu à Global Witness.

Le cadre juridique permettant à ces administrations de retenir un pourcentage des amendes a entraîné des comportements négatifs chez les employés des organismes fiscaux. Dans l'ancienne province du Katanga, Global Witness a entendu de nombreux témoignages selon lesquels des taxes illégales et des amendes fabriquées de toutes pièces étaient imposées. Le directeur de la branche de Katanga de la Fédération des entreprises congolaises a déclaré que les obligations fiscales déjà complexes étaient parfois discrètement modifiées afin de pouvoir imposer de nouvelles amendes aux compagnies.

Interrogés par Global Witness, un diplomate en poste à Kinshasa et deux cadres de l'industrie minière (dont l'un est toujours en poste et tous deux ayant l'expérience du Congo) ont parlé de comportement prédateur de la part des agents du fisc. Ces trois sources indiquent toutes que les compagnies recevaient de lourdes amendes souvent fabriquées de toutes pièces, et qu'une partie importante des versements par les entreprises n'arrivait jamais dans les coffres publics.

La redistribution de ces amendes au sein de chaque agence est très peu claire. Le système encourage les employés à trouver et à fabriquer des infractions dans l'espoir de faire croître les primes, très appréciées de fonctionnaires aux salaires extrêmement bas et rarement perçus.

### **Les impôts doivent être simplifiés**

L'ancien chef d'une organisation internationale de Kinshasa ayant travaillé avec les organismes fiscaux explique que « la présidence a ses agences [fiscales] et ses gens pour lui fournir des fonds, le premier ministre les siens » Le résultat : l'argent ne peut pas être utilisé pour améliorer la vie

quotidienne du peuple congolais. « Le système d'imposition du Congo est trop fragmenté. Il doit être simplifié et centralisé. Toutes les recettes fiscales doivent parvenir au Trésor sous le contrôle du Ministère des finances. »

Une enquête publique devrait être lancée pour rendre compte publiquement de la manière dont la perception des impôts au Congo peut être simplifiée et rendue plus efficace.

L'enquête devra examiner la question du remplacement éventuel de ces administrations opaques par un seul compte central dans lequel tous les revenus miniers sont versés avant d'être virés vers les coffres publics. Les versements au compte et la répartition des fonds dans le budget de l'État seraient régulièrement vérifiés et publiés.

La simplification de la perception des impôts au Congo est extrêmement importante. Les compagnies minières ont réagi avec frustration aux efforts entrepris par le Congo pour réviser son code minier et augmenter les tarifs imposés aux sociétés afin d'exploiter les mines et d'exporter les minéraux. Cela est dû en grande partie au fait que les entreprises estiment qu'elles paient déjà trop d'impôts. Le secteur privé a salué la décision d'annuler le processus de révision début 2016, après quatre ans de pourparlers. La suspension des négociations a été particulièrement décevante car les modifications proposées à la loi sur les mines avaient pour but de favoriser les articles améliorant la transparence et la responsabilité dans le secteur, même si le projet de loi comprenait une réduction inquiétante des dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

Une meilleure gouvernance et une meilleure gestion des revenus sont extrêmement importantes pour réaliser le potentiel à long terme du secteur minier du Congo et sortir le pays de la pauvreté. Il est donc essentiel que les organismes fiscaux du Congo continuent à fonctionner avec plus de transparence et de responsabilité, qu'elles cessent d'inventer des amendes et qu'elles transfèrent davantage de recettes fiscales au Trésor public. En retour, les compagnies minières doivent retirer leurs oppositions au processus de révision de la loi sur les mines pour collaborer avec le gouvernement et la société civile afin de moderniser et d'améliorer le code minier obsolète du Congo.

Après une année d'inaction, le bureau de Kabila a publié une déclaration en mars 2017 indiquant qu'il allait faire tous les efforts pour faire passer rapidement la nouvelle loi sur les mines. Le gouvernement a soumis au parlement un projet de loi sur l'exploitation minière qui est demeuré inchangé par rapport à la version 2015. La loi n'avait pas encore été adoptée au moment de finaliser ce rapport.

### **Transparence budgétaire**

Jusqu'à l'année dernière, le Congo enregistrait un impressionnant taux de croissance du PIB qui reflétait la prospérité de son industrie minière, mais pas celle de sa population. Depuis, les prix des produits de base se sont effondrés et le Congo a sombré dans le chaos politique, la croissance a chuté et l'inflation a fortement augmenté.

Une façon de résoudre ce problème est de faire en sorte que davantage de taxes, redevances et autres paiements des compagnies minières parviennent effectivement au Trésor public au lieu d'être absorbés par l'entreprise minière nationale et les administrations fiscales. Dans ce but, un système

fiscal simplifié, transparent et responsable est nécessaire. Et une fois que l'argent arrive au Trésor public, il faut aussi qu'il soit dépensé de manière avisée.

La position du Congo au classement de l'« indice sur le budget ouvert », qui mesure la quantité et le niveau de détail des informations budgétaires de plus de 100 pays, s'est améliorée au fil du temps. Cependant, il est encore jugé « minimal ». <sup>68</sup> Le Congo a amélioré son score en ce qui concerne la création du budget, mais il n'a pratiquement pas de système de suivi ni de contrôle des dépenses.

Un ancien directeur d'organisation internationale de Kinshasa ayant travaillé sur les finances publiques s'exprime plus brutalement : « Le budget du Congo est un travail de fiction. Toutes les dépenses du pays doivent figurer dans un budget voté par le parlement. »

Le Ministère du budget congolais n'a pas répondu aux demandes de commentaires envoyées par Global Witness.

Les revenus du Congo doivent être optimisés et dépensés là où les besoins sont les plus urgents. La situation est critique : le Congo a, notamment, le troisième plus petit budget de dépenses de santé par personne au monde, selon les données de l'Organisation mondiale de la santé. <sup>69</sup>

**Encadré 3 : Les administrations fiscales du Congo retiennent des millions destinés au Trésor public - et c'est peut-être légal**

Nom courant	Nom complet	Objectif principal	Pourcentage d'amendes conservées pour les « fonds propres »	Comment les « fonds propres » peuvent être utilisés <sup>70</sup>	Dirigeant de l'agence	Revenus miniers retenus par l'agence en 2013-15	Revenus miniers versés à l'État congolais en 2013-15 <sup>71</sup>
DGI	<i>Direction Générale des Impôts</i>	Collecte les impôts directs et indirects, y compris l'impôt sur le revenu et les entreprises	Peut conserver 50 % des sommes perçues	Peut reverser 80 % des revenus issus des amendes recouvrées à son propre budget d'exploitation et les utiliser pour payer des primes à ses employés	Sele YALAGHULI (ancien chef de cabinet de l'ancien Premier Ministre Matata Ponyo)	53,2 millions de dollars	1 276,7 millions de dollars
DGDA	<i>Direction Générale des Douanes et Accises</i>	S'occupe des droits de douane et d'accise	Peut conserver 50 % des sommes perçues	80 % des revenus issus des amendes recouvrées devraient aller à son budget d'exploitation	Déo RUGWIZA MAGERA (qui aurait des liens de sang avec le Président de la République)	104,5 millions de dollars	1919,6 millions de dollars
DGRAD	<i>Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations</i>	Perçoit les impôts et autres paiements au nom de plusieurs autres institutions publiques ayant un pouvoir d'imposition fiscale	Peut conserver 40 % des amendes recouvrées	Peut verser 50 % des revenus issus des amendes recouvrées en prime à ses agents	Maguy SAMBI KIKUTWE (très peu d'informations disponibles)	21,7 millions de dollars	524,9 millions de dollars

DRKAT	<i>Direction Provinciale des Recettes du Katanga</i>	Organisme fiscal provincial du Katanga, au cœur de l'arc cuprifère du secteur minier industriel du Congo. Il perçoit des taxes prélevées sur la voie publique et l'assainissement, sur l'exploitation minière, sur le préfinancement des contrats, sur l'aire des concessions minières et est autorisée à conserver ses recettes fiscales.	S/O	S/O	Maintenant remplacé par quatre agences suite à la division du Katanga en quatre nouvelles provinces en 2015.	398,8 millions de dollars	398,8 millions de dollars
-------	--	--	-----	-----	--	---------------------------	---------------------------

#### **Encadré 4 : Kinshasa garde les fonds normalement divisibles avec les provinces et l'administration fiscale du Katanga**

Loin de Kinshasa, les provinces et municipalités du Congo ne recueillent en général pas d'impôts miniers industriels directement, mais dépendent du gouvernement central qui doit partager une partie des fonds recueillis.

Les provinces et les municipalités sont collectivement censées recevoir 40 % des recettes fiscales. En réalité, Kinshasa ne transmet aux provinces qu'un faible pourcentage, bien inférieur à 40 %. Ce système complexe est connu sous le nom de « rétrocession ». <sup>72</sup>

L'analyse des données de l'ITIE effectuée par le Carter Center, un groupe de recherche, a montré qu'en 2014, seuls 8 % environ du total des redevances du Katanga avaient été reversés à la province. <sup>73</sup>

L'échec de ce système de rétrocession, et le sentiment que les élites corrompues de Kinshasa sont à la source de ces sommes manquantes, a conduit à des systèmes parallèles d'imposition au niveau provincial. Au Katanga, cela a été officialisé par un organisme fiscal provincial, la DRKAT, jusqu'à la division de la province du Katanga en quatre provinces distinctes en 2015.

Les données de l'ITIE pour 2013, 2014 et 2015 montrent que les compagnies ont respectivement versé 130, 162 et 107 millions de dollars en taxes diverses à la DRKAT, mais elles ne fournissent aucune information sur ce qu'il est advenu de ces revenus. L'ITIE affirme qu'aucun de ces revenus n'est parvenu au Trésor public du Congo et il est difficile de savoir ce qui est utilisé dans le budget provincial, et pour quels services.

Cependant, en raison des échecs de la rétrocession, beaucoup d'habitants du Katanga considèrent les retenues d'impôt de la DRKAT comme légitimes. La DRKAT permet de court-circuiter un gouvernement central considéré comme corrompu. Un cadre d'une compagnie minière internationale a déclaré à Global Witness qu'il savait qu'au moins une partie de l'argent versé à la DRKAT finissait dans les dépenses publiques, contrairement aux paiements effectués en faveur des agences fiscales nationales. Cependant, sans vérifications et audits transparents, et sans avoir accès aux comptes des organismes fiscaux et du gouvernement provincial, nous ne pouvons affirmer avec certitude comment l'argent est utilisé.

À cause de l'inefficacité du système fiscal du Congo, les communautés locales dépendent également des projets d'exploitation minière de leur région pour leur fournir les biens et services publics qui seraient normalement à la charge du gouvernement. Les compagnies minières ont déclaré avoir

versé 47,5 millions de dollars en charges sociales en 2014 et 52,7 millions de dollars en 2015 (dont la moitié provenait d'une seule mine, la TFM de Freeport), selon l'ITIE.<sup>74</sup> C'est admirable, mais bien insignifiant au regard de la valeur du secteur minier. Ce n'est qu'un répit provisoire pour un gouvernement peu performant, qui devrait normalement fournir l'éducation, la santé, l'infrastructure routière et plus encore, grâce à un système fiscal et des dépenses publiques équitables.

Les négociations sur la révision du code minier 2002 obsolète du Congo (voir ci-dessus) ont abouti à une proposition selon laquelle les participations des compagnies à des projets communautaires locaux seraient formalisées. Selon le projet de loi, les compagnies devaient pouvoir verser une partie de leur avis d'imposition à des projets communautaires locaux. Les compagnies avaient en principe accepté ces conditions. Elles devaient être en mesure de réduire leur charge fiscale par des dépenses de projets communautaires à hauteur de 0,3 % maximum de leur chiffre d'affaires, mais le gouvernement du Congo, préoccupé par la perte potentielle de revenus fiscaux, a réduit le montant maximal qu'elles pouvaient ainsi détaxer à 0,1 % du chiffre d'affaires.

#### **Encadré 5 : Questions sur l'implication grandissante de la Chine**

L'arrivée de compagnies minières chinoises publiques et privées dans le secteur minier du Congo est un événement significatif. Une présence importante est devenue une position dominante depuis 2014. Lors de l'une des plus importantes transactions récentes, la compagnie China Molybdenum et ses partenaires ont acheté la plus grande mine de cuivre du Congo, Tenke Fungurume Mining, à la fin 2016 pour 3,8 milliards de dollars. La mine était détenue en majorité par le géant américain Freeport McMoRan (la compagnie canadienne Lundin était co-propriétaire minoritaire).

La Gécamines a mené une longue bataille contre le transfert de propriété, exigeant une certaine forme d'indemnisation. Elle a finalement retiré ses objections en janvier après que les parties concernées aient convenu de lui verser une commission. Freeport a révélé avoir versé 33 millions de dollars à la société publique dans le cadre de cet accord. Bloomberg affirme que la Gécamines a reçu 100 millions de dollars au total. À l'heure actuelle, cependant, aucun chiffre précis n'est disponible sur la somme versée par China Molybdenum ou ses partenaires, ni sur ce que la Gécamines a fait de l'argent ainsi perçu.<sup>75</sup>

L'énorme accord contrats miniers contre infrastructures passé entre le Congo et c un consortium de compagnies chinoises constitue un autre investissement massif. Le consortium contrôle à 68 % une coentreprise appelée Sicomin, les 32 % restant étant détenus par la Gécamines. Ce contrat

controversé de 2007 prévoit que le consortium chinois prête à la Sicomines jusqu'à 3 milliards de dollars pour construire des projets d'infrastructure, et 3,2 milliards de dollars supplémentaires pour investir dans un projet d'exploitation minière. Les prêts doivent être remboursés par les bénéfices d'exploitation minière réalisés par la Sicomines.

Le projet de mine de cuivre, situé près de Kolwezi dans la province de Lualaba (anciennement Katanga) a enfin commencé à produire des minéraux fin 2015. La Sicomines est exonérée d'impôts jusqu'à ce que l'investissement du consortium dans les infrastructures et le projet d'exploitation minière soit remboursé.

Les sociétés civiles locales et internationales se sont demandés si le marché était à l'avantage du Congo et si les projets d'infrastructure avaient bien été construits ou étaient d'une qualité adéquate.<sup>76</sup> Mais tout comme la Gécamines, la Sicomines fonctionne avec peu ou pas de contrôle parlementaire ou ministériel. Elle est dirigée par Moïse Ekanga, qui à l'instar de Yuma est un proche du Président de la République et de son entourage. Il est vital qu'un examen approfondi du projet ait lieu car la production de la mine de la Sicomines augmente.

La perte de revenus issus du secteur minier pour le Trésor public congolais, tel que documentée dans ce rapport, et la diminution très importantes des dépenses publiques qui en découle, sont contraires au soutien affiché de la Chine aux objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.<sup>77</sup> De plus, le manque à gagner couvrant les besoins sociaux va à l'encontre des objectifs plus généraux qui orientent la politique d'investissement étranger du président chinois Xi Jinping, « la Ceinture et la Route », qui comprend la gestion équitable et durable des ressources naturelles et l'amélioration de la qualité de vie de la population.<sup>78</sup>

L'industrie minière chinoise a récemment fait des efforts pour promouvoir des pratiques plus transparentes parmi ses membres. Elle a par exemple appelé les entreprises à divulguer les paiements versés aux gouvernements des pays d'accueil en conformité avec les normes de transparence mondiales et dans le cadre des lignes directrices pour les opérations à l'étranger.<sup>79</sup> Toutefois les sociétés pourraient par exemple faire davantage pression sur la Gécamines et les organismes fiscaux du Congo pour qu'ils fonctionnent de manière plus transparente et responsable.

## **Le coût humain**

« J'ai voté Kabila parce qu'il parlait de la relance de la Gécamines et je m'attendais à une vie acceptable. Je croyais que mes enfants auraient du travail. »

Ces mots sont ceux d'un chef de village de 76 ans aux alentours de la mine à ciel ouvert Deziwa de Lualaba. Au lieu de trouver du travail sûr, la plupart de ses vingt enfants minent le cobalt avec des

outils à main et un niveau de surveillance et des mesures de sécurité limités. Il ajoute : « Dix ans après, ironie du sort ! »<sup>80</sup>

La Gécamines et beaucoup d'autres grandes entreprises de l'économie traditionnelle s'étant effondrées vers la fin du mandat de Mobutu, de nombreux Congolais ont mis en pratique l'article 15 imaginaire de la constitution : « Débrouillez-vous ». Dans son livre sur le règne de Mobutu, Michaela Wrong rapporte les dires d'un responsable de mine belge affirmant que, lorsque la Gécamines s'est effondrée, « tout le monde est soudainement devenu mineur de cuivre ». <sup>81</sup>

Dans l'ensemble de l'ancienne province du Katanga, on estime que jusqu'à 150 000 personnes, qu'on appelle les « creuseurs », extraient du cobalt et d'autres minéraux avec des outils très simples et dans de mauvaises conditions. L'économie traditionnelle s'étant effondrée au niveau local, de nombreuses collectivités sont devenues dépendantes de l'extraction minière artisanale pour avoir une source de revenus.

Il existe désormais des preuves solides attestant que les personnes occupant les plus hauts postes du pays ont cherché à profiter financièrement des hommes, femmes et enfants tentant de survivre sur ce qui reste de la Gécamines.

En novembre 2015, lors de ses visites dans la région de l'arc cuprifère de Katanga, Global Witness a reçu des témoignages lui indiquant la présence de soldats de la Garde républicaine, censés protéger le Président de la République, sur un important site d'exploitation minière artisanale à Kasumbalesa à la frontière zambienne. En juillet 2016, la BBC a rapporté le témoignage de « creuseurs » selon lesquels des soldats de la Garde républicaine avaient chassé 10 000 mineurs d'un autre site.<sup>82</sup> De même, Bloomberg a parlé à deux « creuseurs » près de Luisha dans le Haut-Katanga qui affirmaient avoir travaillé pour la famille présidentielle sous le contrôle de la Garde républicaine.<sup>83</sup> Pris ensemble, ces témoignages semblent indiquer qu'il est fort probable que la famille présidentielle bénéficie directement du travail dangereux de ceux qui essaient d'assurer leur survie en extrayant des minéraux.

Une étude de l'UNICEF de 2014 a indiqué qu'il y aurait parmi ces groupes de « creuseurs » des dizaines de milliers d'enfants des deux sexes payés un à deux dollars par jour.<sup>84</sup> Selon la loi congolaise, l'enseignement primaire au Congo devrait être gratuit, mais en raison du manque de financement de l'État congolais, la plupart des écoles facturent aux parents des frais mensuels.<sup>85</sup> Les enfants sont souvent contraints de travailler car leurs parents ne peuvent pas se permettre de les envoyer à l'école. Les taux d'alphabétisation sont complètement disproportionnés entre les garçons et les filles. Seulement la moitié des filles âgées de 15 à 24 ans savent lire et écrire, contre 80 % des garçons du même âge.<sup>86</sup>

Mais les choses ne sont pas immuables. Si davantage de l'argent issu de l'exploitation minière arrivait au Trésor public, notamment au budget de l'éducation, de plus en plus de filles et de garçons pourraient être scolarisés et échapper au travail à la mine. En l'état actuel des choses, le cycle de la richesse privée et de la misère publique continue.

Les communautés locales qui vivent à côté d'opérations minières industrielles peuvent également souffrir. Les populations peuvent être chassées de leurs terres en l'absence de droits de propriété officiels, et se lavent souvent dans de l'eau polluée et la boivent, ce qui a des effets néfastes sur leur santé. Les filles sont particulièrement vulnérables. Il est rare qu'elles se voient confier les travaux

miniers lourds et financièrement plus lucratifs, mais sont chargées des cultures et de laver le linge dans la rivière souvent polluée.

### **Conséquences politiques**

Au milieu de la tourmente qui sévit au Congo, des opportunités énormes se présentent. Le pays produit désormais plus de minéraux que jamais. Il est devenu le plus grand producteur de cuivre d'Afrique et le plus grand producteur de cobalt du monde entier.

Le prix du cuivre sur les marchés mondiaux s'est effondré en 2015 pour atteindre moins de 5000 dollars par tonne. L'effondrement des prix a servi à démontrer à quel point le cuivre est important pour l'économie congolaise. En 2016, le gouvernement congolais a été forcé de réduire son budget de 22 %, ce qui a eu un impact désastreux sur les plans de dépenses publiques dans un pays manquant déjà cruellement d'écoles, d'hôpitaux, de routes et autres infrastructures de base.

En mai 2017, le franc congolais avait perdu la moitié de sa valeur comparé à l'année précédente, l'inflation a augmenté de 25 % en 2016, tandis que la croissance du PIB a ralenti.<sup>87</sup>

Les prix du cuivre se sont toutefois repris vers la fin 2016 et au début 2017, pour atteindre près de 6000 dollars par tonne au moment où nous publions ces informations. Le prix du cobalt quant à lui a augmenté de 70 % durant le premier semestre 2017 en raison d'une demande élevée de batteries pour les voitures électriques. La production de cuivre et de cobalt du Congo, déjà plus importante que jamais à ce moment-là, continue son essor début 2017, et la production des deux minéraux a augmenté de 20 % pendant le premier trimestre de cette année.<sup>88</sup> Si une chute des prix peut entraîner un tel désastre, une hausse des prix (et une production en plein essor) pourrait avoir un impact remarquablement positif sur l'économie congolaise. Le pays et ses habitants peuvent difficilement se permettre de manquer de futurs financements publics.

Le président Kabila restant au pouvoir malgré la fin de son mandat, certains ont commencé à voir des parallèles avec le règne de Mobutu. Les élections promises puis repoussées, conférences ou dialogues nationaux, son refus de respecter les accords politiques, et ses tentatives de divisions de l'opposition en nommant lui-même un premier ministre considéré par ses opposants comme inacceptable rappellent étrangement l'époque de son prédécesseur.<sup>89</sup>

Aujourd'hui, la différence provient du fait que l'argent pillé dans les caisses de la Gécamines est largement issu de virements provenant de compagnies minières internationales, plutôt que des ventes de sa propre production de minéraux. Les compagnies cotées qui opèrent au Congo ont également souvent des investisseurs occidentaux et des caisses de retraites liées à leurs risques et profits.

Le Congo n'a plus beaucoup de temps pour redresser la situation. Ses ressources naturelles sont peut-être nombreuses, mais elles ne sont pas sans fin. Beaucoup plus de fonds issus du secteur minier doivent arriver au Trésor public et doivent être dépensés afin d'améliorer l'éducation, la santé, la justice et le transport au Congo, entre autres priorités de dépenses publiques. Tout en indiquant que l'ITIE s'avère un progrès important en faveur de la transparence, elle ne reste qu'un pas en avant vers l'objectif final de responsabilisation et de gestion responsable des revenus issus des ressources naturelles. Bien d'autres mesures doivent être prises afin de combler les lacunes du système de perception des revenus au Congo.

L'alternative pourrait être une catastrophe pour le pays. Si l'argent continue à être siphonné vers des réseaux parallèles liés au pouvoir en place, la crise politique du Congo ne fera qu'empirer. La gestion erronée constante des revenus issus des compagnies minières va décourager les investisseurs responsables de venir ou de rester dans le pays. Il pourrait en résulter un manque d'investissements et l'arrivée de sociétés sans scrupules cherchant à tirer parti des institutions affaiblies du Congo.

## Recommandations

Au fur et à mesure que les prix augmentent et que d'énormes marchés sont signés, il est plus important que jamais que les organismes et entreprises chargés de percevoir et de transférer les revenus issus du secteur minier du Congo fonctionnent dans la transparence et dans l'intérêt du peuple congolais. Si ce n'est pas le cas, les auditeurs publics du Congo, les gouvernements donateurs, les compagnies minières internationales et la société civile doivent encourager et faire pression sur ces compagnies et organismes afin qu'ils fassent preuve de transparence.

Global Witness fait les demandes suivantes :

Au gouvernement congolais

- Le Ministère des entreprises publiques doit tenir la Gécamines responsable de ses ventes, de ses investissements et de sa gestion des actifs et fonds publics. Ce ministère doit s'assurer que la Gécamines réponde aux appels à une plus grande transparence des autres branches du gouvernement (notamment le Ministère des Mines, le Parlement et le bureau du Premier ministre) ainsi que des donateurs, des institutions financières internationales (IFI) et des initiatives internationales pertinentes.
- Le Ministère des finances doit se charger de simplifier le système fiscal congolais.
- Les organismes d'audit et d'investigation fiscale du Congo, telles que la *Cour des Comptes et l'Inspecteur Général des Finances*, doivent être renforcés et financés convenablement.

Au Parlement du Congo

- Le Parlement du Congo doit mener et publier une enquête sur les finances et les opérations de la Gécamines ainsi que sur les agences fiscales ;
- Le Parlement doit insister sur la transparence relative aux revenus retenus par les organismes fiscaux, notamment les bilans annuels détaillés sur les dépenses auxquelles ont servi les fonds retenus, et les dépenses annuelles d'exploitation.

À la Gécamines

- La Gécamines doit publier des comptes annuels certifiés, comprenant des détails sur ses revenus (y compris les dividendes et actifs vendus), ses dépenses et ses contributions au gouvernement et ses programmes d'investissement ;
- La Gécamines doit publier tous ses contrats sous 60 jours, tel que prévu par la loi congolaise. Ces contrats devraient comprendre, sans toutefois s'y limiter, les ventes d'actifs, les

coentreprises et accords de sous-traitance, ainsi que tout marché ou modification affectant significativement les contrats existants.

#### Aux gouvernements internationaux et donateurs multilatéraux au Congo

- Les donateurs bilatéraux doivent coordonner et exercer une pression diplomatique sur le gouvernement du Congo, ses ministères et représentants afin d'assurer que davantage des revenus issus de l'exploitation minière du pays atteignent le Trésor public et soient correctement dépensés. Cela comprend, sans s'y limiter, de faciliter les audits et vérifications des organismes fiscaux, de la Gécamines et du budget ;
- Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale doivent veiller à ce que toute assistance ou programmation financière à venir en faveur du Congo soit dépendante d'une gestion améliorée des revenus miniers du pays, notamment en publiant un bilan annuel certifié pour la Gécamines.
- Les États-Unis et l'Union européenne doivent étendre leurs sanctions aux personnes finançant le régime.

#### Aux compagnies minières internationales au Congo

- Les organismes fiscaux et les grandes entreprises payant d'importantes taxes à la Gécamines doivent exiger que la Gécamines publie un bilan annuel certifié pour s'assurer que les fonds qu'elles fournissent ne soient pas utilisés à des fins d'enrichissement personnel par les hauts dirigeants des institutions et du gouvernement congolais.
- Les investisseurs dans ces sociétés doivent faire pression sur la Direction pour qu'elle ne verse pas aux organismes congolais des sommes qui pourraient à leur connaissance inciter à la corruption.

#### À l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE)

- Au niveau international, l'ITIE doit mettre en place un format ou modèle standard pour l'établissement des rapports par pays, permettant une comparaison facile des données d'une année/d'un pays à l'autre ;
- Au niveau local, le secrétariat congolais de l'ITIE doit faire preuve de détermination et pousser la Gécamines et d'autres compagnies privées à déclarer toutes leurs sources de revenus des parties, notamment les dividendes, les redevances, les ventes d'actifs, les primes de signature, les honoraires de consultants et autres services. Lorsqu'une quelconque des parties ne déclare pas un paiement ou une recette, ou lorsqu'une source de revenus n'existe pas (par exemple les dividendes payés par la Gécamines à l'État), cela doit être clairement signalé dans le rapport.

*Exclusion de responsabilité : la version française est une traduction du document original en anglais. Cette traduction ne peut être utilisée qu'à titre de référence. En cas de divergence entre la version française et la version originale anglaise, la version anglaise fait foi. Global Witness décline toute responsabilité en cas de dommage ou préjudice causé par des erreurs, des imprécisions ou des incompréhensions de traduction.*

---

<sup>1</sup> Les noms ont été changés pour protéger l'identité des personnes.

<sup>2</sup> Données de l'Unicef sur la République démocratique du Congo : <https://data.unicef.org/country/cod/>

<sup>3</sup> Reuters, 'UPDATE 1-Congo copper production to hold steady in 2015 - mines ministry', 15 octobre 2015 : <http://uk.reuters.com/article/congodemocratic-mining-copper-idUKL8N12F2PK20151015>

<sup>4</sup> Washington Post, 'The Cobalt Pipeline', 30 septembre 2016 :

<https://www.washingtonpost.com/graphics/business/batteries/congo-cobalt-mining-for-lithium-ion-battery/>

<sup>5</sup> Global Witness, 'Out Of Africa', mai 2016: <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/conflict-minerals/out-of-africa/>

<sup>6</sup> Rapport 2013 de l'Africa Progress Panel, p.101

<sup>7</sup> Par « ancienne province du Katanga », on entend la province en tant qu'entité administrative. Mi-2015, le Congo a décentralisé les autorités provinciales et augmenté le nombre de provinces de 11 à 26. La province du Katanga a alors été divisée en quatre nouvelles provinces : Haut-Katanga, Lualaba, Tanganyika et Haut-Lomami. Cependant, la plupart des données présentées dans ce rapport portent sur la période où le Katanga était encore une province.

<sup>8</sup> Dans la mesure du possible, Global Witness a comparé les données de paiement du secteur minier de différentes sources pour les corroborer. Par exemple, une fiche de données sectorielles produite par le *Comité technique de suivi et d'évaluation des réformes* du Congo a corroboré l'évaluation des exportations de cuivre et de cobalt de l'ITIE, et a évalué la contribution directe au budget des exportations du secteur minier en 2013 à 586,6 millions de dollars, à un écart d'environ 10 millions de dollars par rapport aux chiffres de l'ITIE.

Cependant le même document a estimé la contribution budgétaire directe en 2014 à 830 millions, un chiffre supérieur aux 761,2 millions de l'ITIE. Ailleurs, les rapports trimestriels des recettes pour les secteurs extractifs publiés par le Ministère des finances confirment les données de recettes minières de l'ITIE. Les rapports trimestriels détaillent les revenus chaque mois comme indiqué par les organismes fiscaux. Bien que les données de 2015 n'aient pas encore été entièrement publiées, les rapports trimestriels de 2014, qui incluent la TVA mais pas les bénéfices des compagnies minières publiques, s'élèvent à un total de plus de 980 millions de dollars. Les chiffres fournis par l'ITIE sur le règlement des impôts issus de l'exploitation minière en 2014 et perçus par les organismes fiscaux s'élèvent à un peu plus de 1 milliard de dollars (voir le rapport 2014 de l'ITIE pour le Congo, p. 9). Si les revenus de la DRKAT sont exclus, ce chiffre passe à un peu plus de 883 millions, mais on ne sait pas si les sommes perçues par la DRKAT sont incluses dans les données du ministère des finances. Dans l'ensemble, l'ITIE a fourni les données les plus complètes et, dans la plupart des cas, ces données correspondaient globalement aux données provenant d'autres sources.

<sup>9</sup> Le rapport 2014 de l'ITIE (p. 65) indique que la valeur des exportations de cuivre s'élevait en 2014 à 6 967 871 millions de francs congolais et la valeur des exportations de cobalt pour la même année à 2 130 045 : un total de 9 097 916 millions de francs congolais. À un taux de change de 1 \$ = 922,769 CDF (au 31 décembre 2014, accédé sur le site <http://www.xe.com/currencytables/?from=CDF&date=2014-12-31>), cette valeur atteignait 9,859 milliards de dollars.

<sup>10</sup> Des chiffres différents pour les produits du secteur minier apparaissent dans les rapports de l'ITIE 2013-2015, selon si on inclut ou non la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les statistiques. L'ITIE a pris ces paiements en compte pour son travail de conciliation des déclarations de paiement par les entreprises et organismes d'État, mais n'a pas tenu compte des versements de TVA pour déterminer les revenus d'extraction minière (voir p. 12, Rapport 2014 de l'ITIE sur la RDC). Global Witness a utilisé les chiffres hors TVA, qui devraient être remboursés aux entreprises. Le total des paiements versés au gouvernement comprenant la TVA serait donc plus élevé. Pour calculer les revenus du secteur minier chaque année, Global Witness a ajouté les chiffres de l'ITIE concernant les contributions des compagnies minières au budget (y compris les cotisations des compagnies publiques), les fonds retenus par les organismes gouvernementaux et fiscaux et les fonds versés à des entreprises publiques. Pour éviter les doublons, nous avons soustrait tout paiement d'impôts (tant ceux qui ont atteint le Trésor public que ceux retenus par les organismes fiscaux) versé par les entreprises publiques des chiffres de l'ITIE pour les revenus de ces sociétés. Nous avons également séparé les chiffres concernant l'agence fiscale provinciale, la DRKAT, et les plus petits organismes gouvernementaux (que l'ITIE désigne ensemble comme « autres » bénéficiaires) des chiffres issus des trois administrations fiscales nationales. Cela permet d'avoir deux chiffres différents pour les fonds retenus : l'un qui comprend la DRKAT et les petits organismes gouvernementaux, et l'autre qui concerne uniquement les organismes fiscaux nationaux et les entreprises publiques. Nous avons laissé les versements de responsabilité sociale en dehors de ces calculs, car ce sont des sommes dont (officiellement du moins) le peuple congolais bénéficie déjà. Les chiffres,

indiqués en millions de dollars américains, se répartissent ainsi :

Année	Paiements des sociétés qui atteignent le Trésor	Fonds retenus par les administrations fiscales	Fonds retenus par les entreprises publiques	Total des fonds retenus par les organismes fiscaux nationaux et les sociétés publiques	Fonds retenus par l'agence fiscale provinciale, la DRKAT	Fonds retenus par les plus petits organismes fiscaux et autres**	Total retenu, y compris les organismes provinciaux et autres organismes gouvernementaux
2013	575,7	52,6	95,9	148,5	129,6	70,2	348,3
2014	761,2	61,2	253,2	314,4	162,4	48,2	525
2015	967,8	65,6	225,1*	290,7*	106,8	53,5	451*
<b>Total</b>	<b>2303,1</b>	<b>179,4</b>	<b>574,2*</b>	<b>753,6</b>	<b>398,8</b>	<b>171,9</b>	<b>1324,3*</b>

Année	Total des revenus tirés de l'exploitation minière	Pourcentage des revenus miniers retenus par les organismes fiscaux nationaux et entreprises publiques	Pourcentage des revenus miniers retenus au total
2013	924	16%	37,7%
2014	1286,2	24,4%	40,8%
2015	1418,8	20,5%	31,8%
<b>Total</b>	<b>3629</b>	<b>20,8%</b>	<b>36,5%</b>

\*Ces chiffres incluent 83,5 millions de dollars de redevances et primes de signature dus au départ à la Gécamines, mais qui ont été redirigés vers une société basée aux Canaries, détenue par Dan Gertler, ami proche du président congolais Joseph Kabila. Ces paiements sont inclus ici car ce sont des fonds qui n'atteignent pas le Trésor. Voir Encadré 1 pour plus de détails.

\*\* Cela inclut les sommes versées pour la taxe Promotion de l'industrie (FPI), le Fonds national d'entretien routier (FONER) et les paiements aux organismes provinciaux, au SAESSCAM et à l'Office Congolais de contrôle (OCC), entre autres. Voir le rapport 2014 de l'ITIE sur la RDC, annexe 14, et l'ébauche de rapport 2015 de l'ITIE sur la RDC, annexe 15, pour plus d'informations.

<sup>11</sup> Sénégal (92,8 %), Cameroun (92,9 %), Togo (99,7 %). Voir le Rapport 2014 de l'ITIE sur la Zambie, p.6 ; le Rapport 2014 de l'ITIE sur le Sénégal, p.14 ; le Rapport 2014 de l'ITIE sur le Cameroun, p.8 ; le Rapport 2013 de l'ITIE sur le Togo, p.8.

<sup>12</sup> Global Witness, 'Congo signs over potential \$880m of royalties in Glencore project to offshore company belonging to friend of Congolese President', 15 novembre 2016 : <https://www.globalwitness.org/en/press-releases/congo-signs-over-potential-880m-royalties-glencore-project-offshore-company-belonging-friend-congolese-president/> ; Global Witness, 'Glencore redirected over \$75 million in mining payments to scandal-hit friend of Congolese President, Global Witness reveals', 3 mars 2017 : <https://www.globalwitness.org/en/press-releases/glencore-redirected-over-75-million-mining-payments-scandal-hit-friend-president-global-witness-reveals/>

<sup>13</sup> Rapport EITI RDC 2015, p. 96.

<sup>14</sup> Stefaan Marysse et Claudine Tshimanga, 'La renaissance spectaculaire du secteur minier en RDC : où va la rente minière?' dans Conjectures congolaises 2012, p. 17.

<sup>15</sup> Augustin Katumba Mwanke, 'Ma Vérité', pp. 38-39.

<sup>16</sup> Michaela Wrong, 'In the Footsteps of Mr. Kurtz', mai 2002, p. 109.

<sup>17</sup> Ibid., p. 111.

<sup>18</sup> Rapport annuel de la Banque centrale du Congo 2011, p. 48.

[http://www.bcc.cd/downloads/pub/rapann/Rapport annuel 2011 bcc RDC.pdf](http://www.bcc.cd/downloads/pub/rapann/Rapport%20annuel%202011%20bcc%20RDC.pdf)

<sup>19</sup> En 2014, l'ITIE a signalé que la Gécamines avait versé 11,6 millions de dollars au budget et 3,9 millions de dollars supplémentaires des versements de la société avaient été retenus par les organismes gouvernementaux pour leur propres fonds. Le même rapport de l'ITIE montre que les bénéficiaires déclarés de la Gécamines s'élevaient à 265 millions de dollars dont seulement 4,4 % ont abouti dans le budget. En 2015, l'ITIE

---

a signalé dans son rapport que la Gécamines avait versé 13,6 millions de dollars au budget et que 8,3 millions de dollars de plus des versements de la société avaient été retenus par les organismes gouvernementaux pour leur propres fonds, tandis que la Gécamines déclarait des revenus de 249,5 millions de dollars. Par conséquent, seulement 5,5 % des revenus ont abouti dans le budget selon ces chiffres.

<sup>20</sup> Rapport annuel de la Banque centrale du Congo 2014, p. 92. Les recettes de 2014 indiquaient 4 362,7 milliards de francs congolais, soit 4,7 milliards de dollars, selon le taux de change du 31 décembre 2014 (1 \$ = 922,769 CDF) figurant ici : <http://www.xe.com/currencytables/?from=CDF&date=2014-12-31>.

<sup>21</sup> Entretien avec un chercheur de Global Witness, octobre 2016.

<sup>22</sup> Entretien avec un chercheur de Global Witness, octobre 2016. Citation entière : « Lorsqu'il [Yuma] parle des exploits de la Gécamines avec les différents plans conçus, en clair, il est content des gains réalisés par une poignée d'oligarques mafieux qu'il représente. Il est utilisé pour enrichir ses maîtres et s'enrichir lui-même. »

<sup>23</sup> Africa Business Magazine, 'Entretien avec Albert Yuma, Président de la Gécamines', novembre 2013 : <http://africanbusinessmagazine.com/uncategorised/albert-yuma-president-of-g%C3%A9camines/> ; Radio France Internationale, 'Portrait : Albert Yuma Mulimbi, l'hyperactif', 31 mai 2015 : <http://www.jeuneafrique.com/237560/economie/portrait-albert-yuma-mulimbi-lhyperactif/>

<sup>24</sup> Forum Des As, 'Jean Kimbembe fait confiance à Texaco pour habiller le personnel technique de la SCTP', 2 août 2016 : <http://forumdesas.org/spip.php?article8425>. Dans cet article, le directeur de la Texaco affirme que la société a fourni des uniformes à l'armée congolaise. Citation : « Nous avons ensuite livré des tenues vertes aux Forces armées de la RDC. »

<sup>25</sup> Entretien avec un chercheur de Global Witness, octobre 2016. Citation entière : « Mais à cause de ses connexions politiques avec le régime en place, il a été pistonné à la tête de la Gécamines... Yuma ne rend compte qu'au président de la République. »

<sup>26</sup> Bloomberg, 'Democratic Republic of Congo Says It May Still Revise Mine Code', 11 février 2016 : <http://www.themoneystreet.com/democratic-republic-of-congo-says-it-may-still-revise-mine-code/>

<sup>27</sup> Fédération des Entreprises du Congo, 'La chambre des mines de la RDC accueille favorablement la rétention du code minier de 2002', 10 février 2016.

<sup>28</sup> Bloomberg, 'Gécamines Sale of Congo Copper Assets May Undermine Share Offer', 13 juillet 2011

<sup>29</sup> Pour une analyse plus détaillée de la transformation de la Gécamines en une opération commerciale et d'autres questions liées à la société, voir l'Institut de gouvernance des ressources naturelles, 'Copper Giants', avril 2015 : <https://resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/copper-giants-lessons-state-owned-mining-companies-drc-and-zambia-0>

<sup>30</sup> Le Soir, 'Corruption au Congo : les preuves qui accablent le régime Kabila', 29 octobre 2016 : <http://www.lesoir.be/archive/recup%3A%252F1354761%252Farticle%252Factualite%252Fmonde%252F2016-10-29%252Fcorruption-au-congo-preuves-qui-accablent-regime-kabila>

<sup>31</sup> New York Times, 'As President Joseph Kabila Digs In, Tensions Rise in Congo', 17 décembre 2016 : [https://www.nytimes.com/2016/12/17/world/africa/congo-joseph-kabila-corruption.html?\\_r=0](https://www.nytimes.com/2016/12/17/world/africa/congo-joseph-kabila-corruption.html?_r=0)

<sup>32</sup> Plus de détails apparaissent dans les comptes sur les trois paiements qui sont tous survenus avant le 31 décembre 2014. Lors du premier paiement, non daté, 30 millions de dollars ont été crédités au « compte courant fiscal » en connexion à une note du gouverneur de la Banque centrale. Le deuxième paiement de 30 millions de dollars en date du 31 août 2012 a été versé par le cabinet Liedekerke, mais le bénéficiaire n'est pas nommé. Le troisième paiement de 7 millions de dollars en date du 20 août 2013 a été versé « au compte du Trésor public auprès de la Rawbank ». Un rapport d'enquête publié par l'ICIJ basé sur les documents de Panama révèle que la Rawbank gère un certain nombre de « projets Kabila » et affirme que « son rôle consiste à assurer la vigilance raisonnable par le biais d'un acteur du secteur privé et que la barre penche vers les aspirations politiques plutôt que les normes de réglementation ».

<https://panamapapers.investigativecenters.org/drc/>. Citations complètes : « La valeur à recevoir USD 100,8 millions au 31 est constituée essentiellement de : Un paiement de USD 30 millions à imputer sur le compte courant fiscal confirmé par la note du Gouverneur de la Banque Centrale no V-GOUV/E 000 34 ; Un deuxième paiement en date du 31 août 2012 d'USD 30 millions effectué par le Cabinet Liedekerke pour compte GÉCAMINES avec mention à valoir sur la fiscalité GÉCAMINES ; USD 7,00 millions versée au compte du Trésor Public auprès de la RAWBANK avec mention à valoir sur la fiscalité en date du 20 août 2013... »

<sup>33</sup> Même si le paiement de Liedekerke a été crédité en 2013, il est beaucoup plus élevé que les 18,7 millions de dollars d'impôts soi-disant payés par la Gécamines selon sa déclaration cette année-là à l'ITIE.

---

<sup>34</sup> Le Soir, 'Corruption au Congo : les preuves qui accablent le régime Kabila', 29 octobre 2016 : <http://www.lesoir.be/archive/recup%3A%252F1354761%252Farticle%252Factualite%252Fmonde%252F2016-10-29%252Fcorruption-au-congo-preuves-qui-accablent-regime-kabila>

<sup>35</sup> Ibid

<sup>36</sup> Le règlement de l'ITIE exige que les dividendes versés aux entreprises publiques par leurs partenaires de projet soient déclarés. Ces déclarations doivent être faites à la fois par les entreprises publiques et par les partenaires privés dans le cas des coentreprises. La norme ITIE (pour 2013 et la dernière version 2016) exige la divulgation des sources de revenus spécifiques, comme indiqué dans l'exigence 4.1(b) (p. 26 en 2013, p. 23 en 2016), et cette liste de sources de revenus comprend les dividendes. La norme exige également (4.2(c) en 2013 et 4.5 en 2016) que les paiements importants versés aux entreprises publiques soient enregistrés, comme le sont tous les virements d'entreprises publiques à d'autres agences du gouvernement, ce qui devrait s'appliquer au paiement de dividendes par la Gécamines au Trésor public ou au Ministère des entreprises publiques.

<sup>37</sup> Les rapports de l'ITIE revus par Global Witness détaillent les sources de revenus de la Gécamines issus de chacun de ses partenaires de coentreprises, et décrivent les sources de revenus telles que les « redevances », les « prestations de services », les « ventes d'actifs » et les « honoraires de consultants » ; ils ne mentionnent nulle part les « dividendes », ce qui implique qu'aucun dividende n'a été versé. Le paiement de dividendes n'est mentionné que dans le rapport 2015 de l'ITIE. Le rapport montre page 78 que les sociétés minières privées ont initialement déclaré avoir versé 6,4 millions de dollars de dividendes aux entreprises publiques. Les entreprises publiques signalent n'avoir aucune recette et lors de la réconciliation, les partenaires privés semblent s'accorder : en définitive, le rapport 2015 indique qu'aucun dividende n'a été versé aux compagnies minières publiques. Ce processus de réconciliation n'est pas expliqué en détail dans l'ITIE et représente une faiblesse majeure de l'initiative. Voir encadré 1.

<sup>38</sup> La catégorie « revenus des partenariats » peut couvrir plusieurs sources de revenus y compris les redevances, les primes de signature, les honoraires de consultants, les modifications de service ou, peut-être, les dividendes.

<sup>39</sup> Voir l'article 45 (« Paiement des dividendes ») dans les statuts de la Gécamines, qui explique, entre autres, que le conseil a la responsabilité de déterminer la méthode et le mode de paiement des dividendes : [http://Gecamines.cd/status\\_coordonnes.pdf](http://Gecamines.cd/status_coordonnes.pdf),

<sup>40</sup> Le bilan financier 2014 rapporte des revenus de plus de 539 millions de dollars, mais des pertes de 622 millions de dollars signifient une perte globale nette en 2014 de 83 millions de dollars.

<sup>41</sup> Les déclarations de paiement de l'ITIE comprennent la grande majorité des taxes et impôts prélevés au Congo (les taxes exclues par l'ITIE n'expliquent donc toujours par un écart de 55 millions de dollars). Ailleurs dans les comptes de la Gécamines, il est dit que le gouvernement doit 49,5 millions de dollars à la Gécamines ; cela a peut-être été déduit de ses impôts. Rien dans le document ne le confirme.

<sup>42</sup> Radio Okapi, 'Lubumbashi: des agents de la GECAMINES réclament 10 mois d'arriérés de salaire', 29 novembre 2016 : <http://www.radiookapi.net/2016/11/29/actualite/societe/lubumbashi-des-agents-de-la-Gecamines-reclament-10-mois-darrieres-de>

<sup>43</sup> Radio Okapi, 'Kolwezi : les agents de la Gécamines réclament 3 mois de salaire', 16 juin 2014 : [http://www.radiookapi.net/actualite/2014/06/16/kolwezi-greve-la-Gecamines/#.U5\\_9HRbzbzI](http://www.radiookapi.net/actualite/2014/06/16/kolwezi-greve-la-Gecamines/#.U5_9HRbzbzI)

<sup>44</sup> Citation d'origine en swahili : « Malali, ma njala, hapa tuko na cinq jours, hatukule... Batoto, bana ba fukusha mu masomo, mu examen, habafunde. Makuta ya kulipa ku masomo, hatuna. »

<sup>45</sup> Citation d'origine en swahili : « Gecamines yee ni l'Etat... ile franka ni franka yetu, sasa hapa, balisha ku bloquer. Manaake hakuna kitu tena. »

<sup>46</sup> La réponse de Matata Ponyo a été transmise par plusieurs médias, citant un communiqué de presse officiel, par exemple dans Le Potentiel, 'Bataille rangée entre la FEC et le gouvernement', 31 mai 2016 : [https://www.lepotentielonline.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=14609:bataille-rangee-entre-la-fec-et-le-gouvernement&catid=85&Itemid=472](https://www.lepotentielonline.com/index.php?option=com_content&view=article&id=14609:bataille-rangee-entre-la-fec-et-le-gouvernement&catid=85&Itemid=472) ; texte intégral du communiqué de presse officiel : <http://www.congoactuel.com/2016-05/situation-economique-du-pays-le-gouvernement-recadre-yuma>

<sup>47</sup> Radio France International, 'Albert Yuma Mulimbi, grand invité de l'économie, veut reprendre le contrôle du secteur minier (RDC)', 10 septembre 2016 : <http://www.rfi.fr/emission/20160910-albert-yuma-mulimbi-grand-invite-economie>

---

<sup>48</sup> Lettre de Yuma aux dirigeants de la Gécamines (« Les grands directeurs hiérarchiques »), 27 juillet 2016. Citation intégrale : « La filière Kamfundwa, sur laquelle nous misons à l'horizon 24 mois nos principaux espoirs... »

<sup>49</sup> Ibid. Citation intégrale : « Le personnel d'encadrement a exprimé à la délégation du Conseil d'administration un certain nombre d'interrogations liées à un projet sur lequel il n'a pas été assez informé. Cette catégorie du personnel a fait part d'une certaine surprise, parfois d'inquiétudes, qui sont compréhensibles. »

<sup>50</sup> Ibid. Citation intégrale : « Sachez que ceux, quel que soit leur niveau, qui n'assumeront pas correctement leurs obligations professionnelles, seront sanctionnés immédiatement car personne ne doit ralentir ou entraver notre redressement ».

<sup>51</sup> Notes issues d'une réunion des membres du conseil de la Gécamines et de comités stratégiques, 5 juillet 2016. Citation intégrale : « L'administrateur tient à préciser les choses de manière claire afin que tous soient informés de l'organisation qui allait prévaloir durant les 24 prochains mois. SMP [Scorpion Minerals Processing] et ses équipes vont prendre la gestion des sites concernés et en seront les seuls responsables... Les entités GCM [Gécamines] comme DCE [Division de Contrôle de l'Exploitation], AI [l'Audit], GEO, ACP continueront à jouer leur rôle habituel mais sans aucune entrave à la marche de la filière... GCM continuera à assumer comme par le passé toutes ses responsabilités fiscales et parafiscales vis-à-vis de la DGI, de la DGRAD, de la DGDA et des différents services provinciaux d'assiettes. En fait, SMP, n'agit qu'en tant que délégué de GCM en ce qui concerne les commandes des services, des équipements ou des prestations, le client final étant dans tous les cas GCM, qui par ailleurs, avalisera toute offre ou commande présentée par SMP lui soumise par le comité de pilotage. »

<sup>52</sup> Selon les dossiers concernant les entreprises sud-africaines consultés en janvier 2017, Stephanus De Kock est le directeur de la société Scorpion Mineral Processing, enregistrée en décembre 2009 et volontairement liquidée en décembre 2015 ; de la société Scorpion Mineral Processing Electrical, enregistrée en août 2011, et qui, en décembre 2016 était en « non-conformité » avec sa déclaration annuelle et « en-cours de radiation » ; et de Scorpion Mineral Processing Coal, enregistrée en janvier 2012 et toujours active.

<sup>53</sup> <http://mauritiush.companies.net/en/scorpion-mineral-processing-international-ltd.236713.company.v2>

<sup>54</sup> La Gécamines cherchait un administrateur pour TFM alors que la société menait une longue bataille de transfert de propriété du projet, du géant minier américain Freeport McMoRan à l'entreprise chinoise China Molybdenum. Le passage de De Kock a été de courte durée après que les propriétaires de la mine se sont opposés à sa nomination et la Gécamines a finalement retiré son opposition au transfert de propriété en janvier 2017 : Bloomberg, 'Tussle Over Freeport Mine Sale Escalates in Congo Court Case', 8 décembre 2016 : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2016-12-08/congo-court-appoints-administrator-to-run-former-freeport-mine> ; Reuters, 'Congo blocks Tenke mine administrator appointment', 9 décembre 2016 : <http://af.reuters.com/article/drcNews/idAFL5N1E42JA> ; Bloomberg, 'Congo Miner Said to Get \$100 Million to Clear China Moly Buy', 22 février 2017 : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-02-22/congo-said-to-get-100-million-to-clear-china-moly-mine-purchase>

<sup>55</sup> Reuters, 'Congo blocks Tenke mine administrator appointment', 9 décembre 2016 : <http://af.reuters.com/article/drcNews/idAFL5N1E42JA>

<sup>56</sup> Rapport 2012 de l'ITIE sur la RDC, pp. 171-172, la Gécamines affiche une production de 48 676 tonnes.

<sup>57</sup> Présentation du plan de relance de la Gécamines, par exemple : [http://Gecamines.cd/indaba\\_francais.pdf](http://Gecamines.cd/indaba_francais.pdf) / [http://Gecamines.cd/indaba\\_anglais.pdf](http://Gecamines.cd/indaba_anglais.pdf) ; [http://www.mines-rdc.cd/fr/documents/Gcm\\_Strategic\\_Plan\\_2012.pdf](http://www.mines-rdc.cd/fr/documents/Gcm_Strategic_Plan_2012.pdf)

<sup>58</sup> Bloomberg, 'Congo State Copper Producer Plans Fivefold Output Increase', 17 juin 2016 : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2016-06-16/congo-state-copper-producer-plans-for-five-fold-output-increase>

<sup>59</sup> 'Congo Miner Said to Get \$100 Million to Clear China Moly Buy', 22 février 2017 : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-02-22/congo-said-to-get-100-million-to-clear-china-moly-mine-purchase>

<sup>60</sup> Courrier de Yuma aux dirigeants de la Gécamines (« Grands directeurs hiérarchiques ») le 27 juillet 2016. Citations complètes :  
« Tirant la leçon des échecs de trois précédents plans de relance mis en place au cours de six dernières années... »

---

« Cela fait en effet 6 années que le Conseil d'Administration cherche à permettre à Gécamines de redevenir un grand opérateur minier en affectant des moyens importants à un certain nombre de réhabilitations, mais sans résultat probant à ce jour. »

<sup>61</sup> Global Witness : 'Guest blog: Is corruption defined solely within the boundaries of what is legal?', 9 décembre 2016 : <https://www.globalwitness.org/en/blog/guest-blog-corruption-defined-solely-within-boundaries-what-legal/>

<sup>62</sup> Selon l'ITIE, la Gécamines a payé environ 15 millions de dollars à l'État en 2014. La mine TFM de Freeport a déclaré avoir versé 19,7 millions de dollars à la Gécamines, soit un excédent de 4,7 millions de dollars. Le projet SEK de Tiger a déclaré avoir payé 114,2 millions de dollars à la compagnie minière publique, ce qui signifie que la Gécamines a retenu au moins 99,2 millions de dollars en paiements de la société cette année-là.

<sup>63</sup> Selon le rapport 2015 de l'ITIE, la Gécamines a déclaré un total de paiements versés au gouvernement d'environ 21,8 millions de dollars. Le projet CDM de Huayou a déclaré avoir payé à la Gécamines 52 millions de dollars - soit un excédent de 30,2 millions de dollars. La mine TFM de Freeport a déclaré avoir payé 22,7 millions de dollars à la Gécamines - laissant cette dernière avec un peu moins d'un million de dollars d'excédent.

<sup>64</sup> Reuters, 'Congo anti-government march turns violent in capital, 17 dead', 19 septembre 2016 : <http://www.reuters.com/article/us-congo-politics-idUSKCN11POR6> ; Reuters, 'Almost 300 arrested as anti-president protests subside in Congo', 21 décembre 2016: <http://uk.reuters.com/article/uk-congo-politics-idUKKBN14800E>

<sup>65</sup> Traduction du chinois de Global Witness.

<sup>66</sup> Entretien avec un chercheur de Global Witness en octobre 2016. Citation complète : « Un autre problème des régies financières, c'est le 'principe d'aviseur' qui consiste à récompenser l'agent qui détecte et dénonce la fraude. La loi prévoit que cet agent touche 20% du montant payé par l'opérateur économique fraudeur à titre d'amende. Cependant, cette disposition devient la 'chasse gardée' des inspecteurs des finances qui dépendent directement de la présidence de la République. À ce sujet, les agents de terrain sont presque écartés des primes dues aux amendes au profit des hauts cadres. »

<sup>67</sup> Le budget des dépenses prévu au Congo pour 2016 (« LOI DE FINANCES N°15/021 DU 31 DÉCEMBRE 2015 POUR L'EXERCICE 2016 »), publié à la fin de 2015 et basé sur les 12 derniers mois, prévoit des allocations de dépenses du budget central d'environ 70 millions de dollars pour la DGRAD et 100 millions de dollars pour la DGDA, qui sont minuscules par rapport aux 650 millions de dollars mis de côté pour la DGI (calculé selon le taux de change du franc congolais du 31 décembre 2015 à 1 \$= 925,5 CDF) Il est probable que la totalité de ces fonds n'ait pas été transférée aux organismes fiscaux.

<sup>68</sup> Dans l'indice du budget ouvert 2015 le Congo était noté 39 sur 100, contre 18 sur 100 en 2012 et 1 sur 100 en 2008. <http://www.internationalbudget.org/wp-content/uploads/OBS2015-CS-DRC-French.pdf>

<sup>69</sup> En 2014, l'année la plus récente pour laquelle des statistiques sont disponibles, le Congo a dépensé 19 dollars par habitant pour la santé. Seuls la République centrafricaine et Madagascar ont dépensé moins. Voir les données de la Banque mondiale : <http://data.worldbank.org/indicator/SH.XPD.PCAP>

<sup>70</sup> Règlements de la DGI couverts par le décret 017/2003 du 2 mars 2003. DGDA par décret 09/43 du 3 décembre 2009. DGRAD par décret 00/59 du 7 décembre 1995.

<sup>71</sup> Rapports 2013, 2014 et 2015 de l'ITIE sur la RDC.

<sup>72</sup> Ce principe de rétrocession s'applique à l'imposition nationale (40 %) et aux redevances sur l'exploitation minière payables à l'État (par opposition aux redevances payables à la Gécamines), dont 25 % devraient être retournés à la province d'origine et 15 % à l'unité gouvernementale locale dont dépend la mine.

<sup>73</sup> The Carter Center, 'Improving Governance of Revenues of the Mining Industry', février 2017 : [http://www.congominer.org/system/attachments/assets/000/001/220/original/TCC\\_EIGP\\_REV\\_Improving\\_Governance\\_of\\_Revenues\\_-\\_Cross-Cutting\\_Lessons\\_%28....pdf?1487024488](http://www.congominer.org/system/attachments/assets/000/001/220/original/TCC_EIGP_REV_Improving_Governance_of_Revenues_-_Cross-Cutting_Lessons_%28....pdf?1487024488) ; et rapport 2014 EITI sur la RDC, p. 98.

<sup>74</sup> Rapport 2014 de l'ITIE sur la RDC, p.96 et rapport 2015 de l'ITIE sur la RDC, p. 91.

<sup>75</sup> Bloomberg, 'Congo Miner Said to Get \$100 Million to Clear China Moly Buy', 22 février 2017: <https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-02-22/congo-said-to-get-100-million-to-clear-china-moly-mine-purchase>

<sup>76</sup> Radio Okapi, « L'Asadho dénonce la 'surfacturation' des travaux publics à Kinshasa », 18 février 2015 : <http://www.radiookapi.net/actualite/2015/02/18/lasadho-denonce-la-surfacturation-des-travaux-publics-kinshasa> ; Global Witness, 'Friends in Need', mars 2011 : [https://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/friends\\_in\\_need\\_en\\_fr.pdf](https://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/friends_in_need_en_fr.pdf)

---

<sup>77</sup> Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, « Déclaration du Sommet de Johannesburg du Forum sur la coopération sino-africaine », site web du Forum sur la coopération sino-africaine, 25 décembre 2015, [http://www.focac.org/eng/ltada/dwjbzjihys\\_1/hywj/t1327960.htm](http://www.focac.org/eng/ltada/dwjbzjihys_1/hywj/t1327960.htm), consulté le 12 juin 2017.

<sup>78</sup> Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, « Communiqué conjoint de la Table ronde des dirigeants du Forum la Ceinture et la Route pour la coopération internationale », 16 mai 2017, [http://www.fmprc.gov.cn/mfa\\_eng/zxxx\\_662805/t1462012.shtml](http://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/zxxx_662805/t1462012.shtml)

<sup>79</sup> Chambre de commerce chinoise pour les importateurs et exportateurs de minéraux, de métaux et de produits chimiques, Lignes directrices pour la responsabilité sociale dans les investissements miniers à l'étranger publiées en octobre 2014, disponibles ici : <http://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/cccmc%20guidelines%20for%20social%20responsibility%20in%20outbound%20mining%20investments%20oct%202014%20ch-en.pdf>

<sup>80</sup> Entretien avec un chercheur de Global Witness en octobre 2016.

<sup>81</sup> Michaela Wrong, *'In the Footsteps of Mr. Kurtz'*, mai 2002, p.112.

<sup>82</sup> BBC, *'Why Congo miners fear President Kabila's guards'*, 30 juin 2016 : <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-36671661>

<sup>83</sup> Bloomberg, *'With His Family's Fortune at Stake, President Kabila Digs In'*, 15 décembre 2016 : <https://www.bloomberg.com/news/features/2016-12-15/with-his-family-fortune-at-stake-congo-president-kabila-digs-in>

<sup>84</sup> Amnesty International, *'Democratic republic of Congo: "this is what we die for": human rights abuses in the democratic republic of the Congo power the global trade in cobalt'*, janvier 2016 : <https://www.amnesty.org/en/documents/afr62/3183/2016/en/>

<sup>85</sup> <https://www.amnesty.org/en/documents/afr62/3183/2016/en/>

<sup>86</sup> Taux d'alphabétisation des jeunes (de 15 à 24 ans) de la RDC en 2008-2012 - garçons 78,9 %, filles 53,3 %.

Voir : <https://data.unicef.org/country/cod/>

<sup>87</sup> Reuters, *'UPDATE 1-Congo revises 2017 GDP growth forecast to 3.5 pct from 4.9 pct'*, 26 mai 2016 : <http://uk.reuters.com/article/congo-economy-idUKL8N1IS4ND> ; Reuters, *'Congo cbank revises 2017 GDP growth down to 3.1 pct'*, 19 juin 2017 : <https://www.reuters.com/article/congo-economy-gdp-idUSL8N1JG31A>

<sup>88</sup> Reuters, *'UPDATE 1-Congo Q1 copper production jumps over 20 pct yr-on-yr'*, 3 mai 2017 :

<http://af.reuters.com/article/drcNews/idAFL8N1I56BR>

<sup>89</sup> Reuters, *'Deja vu in Congo as President Kabila clings to power'*, 2 octobre 2016 :

<http://www.reuters.com/article/us-congo-politics-idUSKCN1220CJ> ; Reuters, *'Congo's Kabila names opposition figure Tshibala prime minister'*, 7 April 2017: <http://www.reuters.com/article/us-congo-politics-idUSKBN1792XE>